REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

NOUVELLE SÉRIE.

VIe ANNÉE. — TOME X. — No 57. — JANVIER 1876.

« Delenda Carthago! »

SOMMAIRE :

NIMES

AUX BUREAUX DE LA REVUE : rue de la Servie, 4;
PARIS : rue François Ier, 8;
— LETHIELLEUX, libraire, rue Cassette, 4.

1876.

REVUE DE L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

FRANCE.	15 fr.
BELGIQUE, ITALIE, SUISSE.	16.
ALSACE-LORRAINE, ANGLETERRE, ESPAGNE. . .	17
ALLEMAGNE.	18
TURQUIE.	19
PAYS D'OUTRE-MER.	20

La *Revue de l'Enseignement chrétien* paraît tous les mois.
On ne s'abonne que pour une année, à partir du 1er mai, ou du 1er novembre.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être envoyé *franco*, à M. L. ALLEMAND, professeur à l'Assomption, à Nimes, ou au R. P. V.-de-P. BAILLY, rue François Ier, 8, à Paris.

Toutes les communications ou réclamations relatives à l'abonnement et à l'administration doivent être adressées à M. E. TROTMAN, Gérant, à l'Assomption, à Nimes, ou au R. P. GERMER-DURAND, correspondant de la *Revue*, rue François Ier, 8, Paris.

La *Revue de l'Enseignement chrétien* rendra compte de tout ouvrage dont le sujet rentre dans le cadre de ses travaux, à la condition indispensable que deux exemplaires seront adressés à la *Rédaction.*

BETHLÉEM

MYSTÈRE EN DEUX ACTES

Composé de Noëls tant vieux que nouveaux

L'histoire du drame chrétien en France a été exposé dans cette *Revue* avec une sûreté de jugement et une vigueur de sens chrétien que nos lecteurs ont su apprécier.

Notre intention n'est pas de revenir sur ce sujet, mais plutôt de passer de la théorie à l'application.

Le mystère de Bethléem a été l'un des plus populaires, des plus féconds ; et j'ajouterai, le plus persistant dans les mœurs de la France chrétienne. On n'a jamais cessé de représenter, sous une forme ou sous une autre, le charmant mystère de Noël. Les *pastourelles* en langue provençale que l'on joue dans les petits théâtres du Midi, jouissent toujours d'un grand succès, et partout on chante des Noëls, qui sont souvent dialogués, c'est-à-dire dramatisés.

Les recueils anciens contiennent des pièces qui ont appartenu, sans doute, précédemment à un drame proprement dit ; elles ont de nombreux interlocuteurs et sont composées en vers de huit syllabes. Ce vers, comme on sait, était, avant la Renaissance, employé pour le drame, comme celui de dix syllabes pour l'épopée.

La Grande Bible des Noëls, rééditée de nos jours par le savant chanoine Pelletier, d'Orléans, et malheureusement épuisée, contient un grand nombre de dialogues qui peuvent se rattacher facilement l'un à l'autre et former ainsi une action. Il n'y faut

pas chercher l'intrigue nouée, puis embrouillée, et, enfin, résolue de nos drames modernes ; c'est simplement une série de tableaux de l'histoire sacrée, présentés dans leur ordre naturel de succession. L'intrigue n'est pas nécessaire à la vie.

L'épisode des Mages, la colère d'Hérode et le massacre des Innocents sont certes des sujets assez grands, assez dramatiques pour intéresser des auditeurs chrétiens. Il nous a semblé utile de montrer quel parti on peut tirer de ces richesses oubliées, pour les récréations dramatiques dans les colléges chrétiens et dans les réunions de jeunes gens chrétiens.

On pourra, en parcourant ces strophes naïves, les trouver peu en harmonie avec le genre raffiné de notre littérature, et en révolte ouverte contre les préceptes de l'*Art poétique* :

La rime n'est pas riche et le style en est vieux,

mais ce n'est pas une raison suffisante pour en faire fi.

La grande Bible à laquelle la plupart de ces scènes sont empruntées, en contient de plus naïves encore. Les questions indiscrètes qu'une bergère bavarde adresse, dans un de ces Noëls, à la sainte Vierge au sujet de sa maternité miraculeuse, n'avaient pas pour objet d'exciter la curiosité des auditeurs, mais c'était le moyen d'expliquer très-nettement au peuple le mystère de l'intervention divine et de l'*obombration* du Saint-Esprit.

De même les explications que les bergers demandent à saint Joseph, amènent le saint Patriarche à raconter sa tristesse, et la visite de l'ange qui le rassura. Ainsi toutes les ombres se dissipent et la vérité éclate à tous les yeux.

Ce moyen d'instruire le peuple était certainement plus puissant que la méthode de certains prédicateurs de notre temps, qui pensent avoir tout dit quand ils ont réfuté les sarcasmes de Voltaire et les âneries de M. Renan.

Le peuple a moins besoin de polémique que d'affirmation. Il demande la lumière du cœur :

Accende lumen sensibus,
Infunde amorem cordibus.

La série de Noëls que nous présentons ici sous forme de drame, pourrait être allongée, et le drame doublé ou triplé au besoin. Nos pères ne redoutaient pas les longueurs. A propos de la *Présentation*, ils n'hésitaient pas à raconter l'histoire des dix plaies d'Égypte et du passage de la Mer Rouge, pour faire comprendre le sens de la cérémonie. Et ainsi le recueil justifiait pleinement son titre de *Grande Bible*, car il montrait en Jésus, le Messie annoncé et figuré dans l'Ancien Testament, réalisant en lui toutes les prophéties. Notre but est simplement d'indiquer une marche à suivre, de montrer une mine que d'autres exploiteront, sans doute, plus habilement.

La mise en scène étant affaire de convention, il est facile d'imaginer que l'action se transporte du village des Bergers à l'étable de Bethléem et réciproquement. De même, dans le second acte, on devra se transporter un moment à Jérusalem pour assister au conseil d'Hérode.

D'ailleurs, la règle des trois unités, que Calderon et Shakespeare n'ont pas connue, est une invention du XVII[e] siècle; elle n'est pas dans Aristote, quoi qu'on en ait dit.

J. G.-D.



ACTE PREMIER.

LES BERGERS

PERSONNAGES :

LA SAINTE VIERGE.
SAINT JOSEPH.
L'ANGE GABRIEL.
DIEUDONNÉ, berger.
PIERROT, —
MATHUSALEM, —
LE MAITRE DE LA GRANGE.
MICHAUD, jeune berger.
COLIN, —
ANGES.
BERGERS.
ENFANTS DE BETHLÉEM:
HOTES et HOTESSES DE BETHLÉEM.

PREMIER TABLEAU.

L'Arrivée à Bethléem.

LA SAINTE VIERGE, S. JOSEPH, HOTES ET HOTESSES DE BETHLÉHEM.

S. JOSEPH (1). Nous voici dans la ville
Où naquit autrefois
Le roi le plus habile
Et le plus saint des rois.

LA STE VIERGE. Élevons la pensée
A Dieu qui a conduit (2)
Nos pas, cette journée :
Voici venir la nuit.

S. JOSEPH. Quelle reconnaissance
Pouvons-nous rendre à Dieu,
De la sainte assistance
Qu'il nous donne en tout lieu.

LA STE VIERGE. Offrons nos corps, nos âmes
A notre Créateur
Et allumons des flammes
D'amour dans notre cœur.

S. JOSEPH. Allons, chère Marie,
Devers (3) cet horloger :
C'est une hôtellerie,
Nous pourrons y loger.

LA STE VIERGE. La maison est bien grande
Et semble ouverte à tous,

(1) Air : *Du séjour de la gloire*, ou : *Or, dites-nous, Marie*. Ce noël est extrait de *La Grande Bible renouvelée de noëls nouveaux*. — Troyes, Garnier 1738.

(2) Dans la poésie populaire, la règle qui exclut l'hiatus n'a jamais été regardée comme absolue. Homère ne s'en inquiéta guère, et saint Ambroise, dans ses belles hymnes adoptées par la liturgie romaine, s'en est souvent affranchi.

(3) *Devers*, du latin *deversum*, signifie en face de.

Néanmoins j'appréhende
Que ce n'est pour nous.

S. JOSEPH. Mon cher Monsieur, de grâce
N'avez-vous pas chez vous
Quelque petite place,
Quelque chambre pour nous?

L'HÔTE. Pour des gens de mérite
J'ai des appartements;
Point de chambre petite
Pour vous, mes pauvres gens.

S. JOSEPH. Passons à l'autre rue,
Laquelle est vis-à-vis,
Tout devant notre vue
J'y vois un grand logis.

LA STE VIERGE. Aidez-moi donc, de grâce,
Je ne puis plus marcher,
Je me trouve bien lasse;
Il faut pourtant chercher.

S. JOSEPH. Ma bonne et chère dame,
Dites, n'auriez-vous point
De quoi loger ma femme
Dans quelque petit coin?

L'HÔTESSE. Les gens de votre sorte,
Ne logent point céans;
Voyez à l'autre porte,
C'est pour les pauvres gens.

S. JOSEPH. Parlez, ma bonne dame,
Ne me pourriez-vous pas
Loger avec ma femme
Dans un lieu haut ou bas?

L'HÔTESSE. Hélas! je suis marrie,
Monsieur, de n'avoir rien;
Ma maison est remplie,
Et vous le voyez bien.

S. JOSEPH. Mon bon Monsieur, de grâce,
Ne donneriez-vous pas

Ou quelque chambre basse
Ou quelque galetas ?

L'HÔTE. J'ai bonne compagnie
Dont j'aurai du profit ;
Je hais la gueuserie,
C'est tout dire, il suffit.

S. JOSEPH. Auriez-vous, monsieur l'hôte,
Maître du *Grand-Dauphin*,
Quelque grenier ou grotte
Ou quelque petit coin ?

L'HÔTE. Dans un coin, sur la paille,
Avec tous les valets
Et toute la racaille,
Si vous voulez, allez !

S. JOSEPH. Voyons la *Rose-Rouge* :
Madame de céans,
Avez-vous quelque bouge
Pour de petites gens ?

L'HÔTESSE. Vous n'avez pas la mine
D'avoir de grands trésors :
Voyez chez ma voisine ;
Car, quant à moi, je dors.

S. JOSEPH. Monsienr des *Trois-Couronnes*
Avez-vous logement
Chez vous pour trois personnes,
Quelque trou seulement ?

L'HÔTE. Vous perdez votre peine,
Et venez un peu tard,
Ma maison est fort pleine,
Allez quelqu' autre part.

S. JOSEPH. Et vous, monsieur le maître
Des *Trois-Petits-Paniers*,
Pouvez-vous point nous mettre
Dans un coin des greniers ?

L'HÔTE. Des quartiers de la ville
C'est ici le plus plein ;

Et c'est peine inutile,
Vous y cherchez en vain.

S. JOSEPH. Monsieur, je vous en prie,
Pour l'amour du bon Dieu,
Dans votre hôtellerie
Que nous ayons ún lieu?

L'HÔTE. Cherchez votre retraite
Autre part, charpentier;
Ma maison n'est point faite
Pour des gens de métier,

S. JOSEPH. Sieur de la *Table-Ronde*,
Peut-on loger chez vous,
Avez-vous tant de monde,
Avez-vous lit pour nous?

L'HÔTE. Ni lit, ni couverture;
Vous courez grand hasard
De coucher sur la dure,
Je vous le dis sans fard.

S. JOSEPH. Et vous, ma chère hôtesse,
Ayez pitié de nous;
Sensible à ma tristesse,
Recevez-nous chez vous.

L'HÔTESSE. Je plains votre disgrâce,
Et je voudrais avoir
Quelque petite place
Pour vous y recevoir.

S. JOSEPH. En attendant, Madame,
Qu'autre part j'aye vu (1),
Permettez que ma femme
Ici repose un peu (2).

L'HÔTESSE. Très-volontiers, ma mie,
Mettez-vous sur ce banc;
Monsieur, voyez la *Pie*
Ou bien le *Cheval-Blanc*.

(1) La prononciation de l'*y*, *j'ai-ye*, donnait deux syllabes très-distinctes.
(2) On trouve dans La Fontaine et dans les auteurs anciens des exemples de rimes semblables. Notre prononciation actuelle ne les permet plus.

L'HÔTE (*appelant sa femme*). Viendras-tu, babillarde,
Veux-tu passer la nuit?
Te faut-il mettre en garde
Sur la porte à minuit?

L'HÔTESSE. C'est mon mari qui crie;
Il faut se retirer,
Hélas! le suis marrie
Qu'il nous faut séparer.

SECOND TABLEAU.

Le Réveil des Bergers.

UN CHOEUR D'ANGES, UN CHOEUR DE BERGERS.

LES ANGES (1). Un Sauveur vient de vous naître
Pasteurs! que ce sort est doux:
Laissez seuls vos moutons paître,
Accourez l'adorer tous;
On a peine à le connaître,
Tel s'est-il réduit pour vous.
Un Sauveur vient de vous naître
Pasteurs, que ce sort est doux!

LES BERGERS. Quelle agréable nouvelle
Vient frapper nos sens surpris?
Ce Dieu d'essence éternelle
Dont vous êtes les Esprits,
D'une dépouille mortelle
Pourrait-il bien être épris?
Quelle agréable nouvelle
Vient frapper nos sens surpris!

LES ANGES. Le bonheur qu'on vous annonce,
Bergers, est très-assuré;
Oui, ce Dieu pour vous renonce

(1) Air: *Quel bonheur inestimable;* ou: *Suivons les rois dans l'étable.* Ce noël est extrait d'un recueil intitulé: *Des Noëls tant vieux que nouveaux,* imprimé à Metz chez Jean et Pierre Collignon, s. d.

Aux traits dont il est paré;
Et lui par qui tout s'énonce
En enfant a soupiré.
Le bonheur qu'on vous annonce
Bergers, est très-assuré.

LES BERGERS. Que tout l'univers adore
L'Auteur d'un bien si charmant,
Et sans attendre l'aurore
Nous partons dans le moment:
Mais apprenez-nous encore
Des marques de cet Enfant.
Que tout l'univers adore
L'Auteur d'un bien si charmant!

LES ANGES. Rien n'est si peu vraisemblable
Sans le secours de la foi;
Le foin, la crèche, une étable;
Rien pour se parer du froid
Un animal méprisable
C'est l'appareil de ce roi.
Rien n'est si peu vraisemblable
Sans le secours de la foi.

LES BERGERS. Bergers, qu'un même avantage
Rend si contents pour jamais,
Assemblons le voisinage
Pour partager ces bienfaits;
Allons joindre notre hommage
A ces cantiques de paix,
Bergers qu'un même avantage
Rend si contents pour jamais.

On entend des voix lointaines qui chantent :

Magnum nomen Domini, Emmanuel,
Quod annunciatum est per Gabriel.
Hodie apparuit in Israel;
Per Mariam Virginem Rex natus est; (1)

(1) *Choix de séquences du Moyen-Age,* par M. F. Clément, nº 14.

TROISIÈME TABLEAU.

Le chemin de Bethléem.

DIEUDONNÉ, PIERROT, MATHUSALEM, CHŒUR DE BERGERS.

CHŒUR DE BERGERS (1). Où t'en vas-tu, Dieudonné,
Avecque ta mandore (2),
Ayant tout abandonné
Sans voir le jour éclore?

DIEUDONNÉ. Je vais voir un roi qui nous est né
Afin que je l'adore. } *bis.*

PIERROT. J'en veux être, mes amis,
Partons avant l'aurore;
Cherchons le Sauveur promis,
Et que chacun l'adore.

CHŒUR. Où est-il ce petit, ce cher fils?
Le verrons nous encore? } *bis.*

DIEUDONNÉ. Ne soyez point en souci
De savoir sa demeure :
Elle n'est pas loin d'ici,
Un ange nous l'assure (3).

CHŒUR. Où est-il ce grand roi si petit?
Dis-moi, je t'en conjure? } *bis.*

DIEUDONNÉ. Quoique je fusse interdit
A la venue (4) des Anges,
Je sais pourtant qu'ils ont dit
Qu'il était dans les langes.

CHŒUR. Où est-il ce petit, ce cher fils?
Chantons tous ses louanges! } *bis.*

(1) Air : *Où s'en vont ces gais bergers.* — Extrait de la *Grande Bible.*
(2) La mandore, d'où est venue la *mandoline,* est une sorte de guitare ou de luth à quatre cordes.
(3) On prononçait et on écrivait autrefois indifféremment *asseure* et *assure, conjeure* et *conjure.*
(4) L'*e* muet devrait, en bonne règle, s'élider.

DIEUDONNÉ. Nous ne nous y perdrons pas
Et cherchant ce monarque.

MATHUSALEM. Venez tous, suivez mes pas,
J'en connais la vraie (1) marque.

CHŒUR. Où est-il cet Enfant plein d'appas, } *bis.*
Cet Enfant de remarque?

MATHUSALEM. Hélas! il est dans un coin,
Couché dans une crèche,
Et sans même un peu de foin
Ou de la paille sèche.

CHŒUR. Allons donc tous chercher avec soin } *bis.*
Celui que l'Ange prêche.

MATHUSALEM. Il est né dans Bethléem,
Ville autant renommée
Et plus que Jérusalem
Ou ville de Judée.

CHŒUR. Y est-il? dis vrai, Mathusalem? } *bis.*
Est-il dans la contrée?

MATHUSALEM. La Mère de l'Enfançon
Est vraiment fort aimable;
Son père sage et fort bon
Et même vénérable.

CHŒUR. Où est-il ce petit, ce mignon, } *bis.*
Ce Sauveur admirable?

DIEUONNÉ. Ah que je suis étonné,
Nous voici dans la ville :
Par où donc m'as-tu mené?
Le chemin est facile.

CHŒUR. Demandons ce petit nouveau-né } *bis.*
C'est chose fort utile.

PIERROT. Compagnons arrêtons-nous;
O Dieu! quelle lumière!
Je vois des gens à genoux
Dans l'étable, en prière.

(1) Même irrégularité que ci-dessus.

CHŒUR. Est-ce ici cet Enfant, cet Époux (1)
Que mon âme révère? } *bis.*

DIEUDONNÉ. Eh! de grâce, dites-nous,
Monsieur, je vous en prie,
Vous nous obligerez tous,
Où est né le Messie?

CHŒUR. Savez-vous où est l'Enfant si doux?
C'est l'espoir de ma vie. } *bis.*

QUATRIÈME TABLEAU.

L'Étable de Bethléem.

SCÈNE I.

LES BERGERS, LA SAINTE VIERGE, SAINT JOSEPH.

S. JOSEPH (2). Entrez dévote compagnie,
Chers bergers, entrez en ce lieu,
Vous y verrez le grand Messie
Vous y verrez le Fils de Dieu.
Fort pauvrement il vient de naître,
Il n'y a que fort peu de temps;
Si vous désirez le connaître
Venez, entrez mes bonnes gens.

DIEUDONNÉ. Que ce soit avec révérence,
Amis, mettons-nous à genoux
Pour adorer en son enfance
Celui qui doit nous sauver tous.
Dans cet état, jusqu'à la crèche,
Approchons-nous bien humblement.
L'état où je le vois nous prêche
Qu'il faut être humble en l'adorant.

(1) On chantait autrefois dans la nuit de Noël : *Adest sponsus*, et l'on jouait le drame des Vierges sages et des Vierges folles.
(2) **Air** : *Noël pour l'amour de Marie.* **Extrait de la** *Grande Bible.*

PIERROT. Enfin de mes yeux je contemple,
Enfin je vois dans ces bas lieux
Celui qui forma pour son temple
La voûte brillante des cieux.
Mon âme en est toute ravie,
Ah ! que je sens de doux transports,
De voir que l'Auteur de la vie
Pour nous ait voulu prendre un corps.

UN BERGER. Quoique soyez petit encore,
Quoique ne paraissiez qu'Enfant,
Grand Monarque, je vous adore
Et vous crois un roi triomphant.
Que je découvre de merveilles,
Vous êtes petit et fort grand ;
Bassesse et grandeur sans pareilles,
Vous êtes faible et tout-puissant.

DIEUDONNÉ. Lorsque votre Mère vous touche
Elle peut amoureusement
Prendre un baiser sur votre bouche,
Vous embrassant étroitement.
Votre Mère a ces avantages,
Et votre Père également.
Mais nous vous rendons nos hommages
En baisant la crèche humblement.

LA STE VIERGE. Mes chers bergers, mon Fils agrée
L'hommage que vous lui rendez ;
D'une douce œillade assurée
Il vous a tretous regardés.
Vous qui brûlez de saintes flammes,
Baisez tour-à-tour mon cher Fils ;
Approchez donc mes bonnes âmes,
Voyez son aimable souris.

PIERROT. Il est vrai, je l'ai vu sourire
De manière à charmer les cœurs ;
Hélas ! je ne saurais le dire
Sans en verser beaucoup de pleurs.
Digne Mère, que sur sa couche
Il me soit seulement permis

De coler humblement ma bouche
Indigne de baiser ce fils.

LA STE VIERGE. Hélas que sa douleur me touche !
Baisez ses pieds, baisez ses mains,
Je vous les présente, et sa bouche.

PIERROT. Ah ! c'est trop, Sauveur des humains.

DIEUDONNÉ. Emmaillotez-le bien, Madame ;
Il tremble, hélas ! faisons du feu :
Mais pendant que le bois s'enflamme
Que chacun lui rende son vœu.
Nous n'avons pas en abondance
Des biens pour faire des présents ;
Nous en donnons à son Enfance
Qui sont communs aux pauvres gens.

PIERROT. Je vous donne, Enfant adorable,
Un pot de beurre, un pot de lait,
Le beurre doit être admirable
Car il ne vient que d'être fait.

UN AUTRE BERGER. Et moi aussi pour mon hommage,
Je vous donne mon panier d'œufs ;
Cette poule et ce beau fromage ;
Les œufs marqués sont frais pondus.

UN 3e BERGER. Je vous donne ce gros pain tendre,
Je vous donne ce bel agneau,
Et je vous supplie de le prendre
Avec ce petit pigeonneau.

UN 4e BERGER. Pour défendre de la froidure
Cet Enfant si tendre et si beau
Pour lui servir de couverture
Je lui fais don de mon manteau.

UN 5e BERGER. Mes facultés ne sont pas grandes
Je vous offre, ô chéri du ciel,
La plus petite des offrandes
Un pauvre petit pot de miel.

DIEUDONNÉ. Ne vous souciez point Madame,
Tout aussitôt qu'il sera jour,

Je m'en irai dire à ma femme
De vous venir faire sa cour.
Lorsque j'aurai dit à ma mère
Que j'ai vu cet Enfant si beau
Je suis bien sûr qu'elle va faire
Pour l'accouchée un beau gâteau.

PIERROT. Nous resterions, belle Marie,
Avec l'Enfant et avec vous ;
Et nous tiendrions compagnie
A Joseph votre chaste Époux.
Mais tandis que l'Enfant sommeille
Il ne serait pas à propos
Que le Père et la Mère veillent,
Sans se donner aucun repos.

CHŒUR. Dormez, dormez deux ou trois heures,
Dormez au nom de l'Éternel,
Nous retournons à nos demeures,
Après avoir chanté Noël.
Noël, Noël à Dieu le Père,
Noël, Noël à Dieu le Fils,
Noël à l'Esprit débonnaire
Lesquels règnent en Paradis !

DIEUDONNÉ. Nous sommes vos valets, Marie
Chacun se dit du fond du cœur
Esclave à l'Auteur de la vie,
A Joseph humble serviteur.

MARIE. Mes enfants, je vous remercie
De vos présents, de vos bontés,
Priant mon Fils qu'il vous bénie
Et vous conserve vos santés.

CHŒUR. Adieu Joseph, adieu Maîtresse,
Adieu beau petit nourrisson,
Pour l'amour de vous trois, sans cesse
Je veux chanter cette chanson :
Noël, Noël à Dieu le Père,
Noël, Noël à Dieu le Fils,

Noël à l'Esprit débonnaire
Lesquels règnent en Paradis.

SCÈNE II.

LA SAINTE VIERGE, SAINT JOSEPH, LE MAITRE DE LA GRANGE.

LE MAITRE. (1). Je suis le maître de la grange,
Et c'est à moi qu'elle appartient,
Aussi je trouve fort étrange
Que sans me rien dire on y vient.

S. JOSEPH. Vous paraissez trop raisonnable,
Monsieur, pour ne vous apaiser,
Voyant que jusqu'à votre étable
Le Messie veut bien s'abaisser.
J'allais chez vous tout à cette heure,
Vous demander par charité,
De permettre qu'il y demeure,
Puisque c'est par nécessité.

LE MAITRE. Pardonnez, Monsieur, je vous prie,
Excusez mon emportement.
Mais que dites-vous du Messie,
Et quel est son avènement?
Si les promesses ne sont vaines,
Que nous lisons dans nos écrits,
Nous verrons dans peu de semaines
Notre Messie Jésus-Christ.

S. JOSEPH. Cette divine prophétie,
A ce jour, dans ce pauvre lieu,
Est heureusement accomplie,
Rendons-en tous grâces à Dieu.

LE MAITRE. Ne pleurez plus, très-sainte Mère,
Vos larmes me touchent le cœur
Et j'ai une douleur amère
De vous avoir ainsi fait peur.

(1) Air précédent. — Extrait du même recueil.

Votre charmante modestie
Qui fait rougir votre beau teint
Fait bien voir que c'est le Messie
Que vous serrez sur votre sein.
Car la raison ne peut comprendre
Que pauvre comme je le vois
Sans amis il puisse entreprendre
Un jour de se faire un grand roi.
Quoiqu'il en soit, je veux soumettre
Mon entendement à la foi,
Croyant que cet Enfant doit être
Mon Dieu, mon Sauveur et mon Roi.
Pour marque de ma foi sincère,
Je vous donne dès ce moment,
En l'honneur de ce grand mystère,
Ce pauvre petit logement.
Mais faites mieux, je vous supplie,
Vû la rigueur de la saison,
Venez, Joseph, venez, Marie,
Avec l'Enfant dans ma maison.
Notre loi veut qu'une accouchée
Demeure après l'accouchement,
Quarante jours bien enfermée,
Sans en sortir aucunement.
Cette loi ne fut jamais faite
Pour vous, digne Mère de Dieu,
Non, vous n'y êtes point sujette,
Et vous pouvez quitter ce lieu.

MARIE. Comme mon fils je dois l'exemple;
Je veux laisser passer ce temps;
Après quoi nous irons au Temple,
Y faire nos pauvres présents.

LE MAITRE. Mais, Madame, il est impossible
Que vous puissiez rester ici;
Le froid qu'il fait est si sensible
Que votre Enfant est tout transi.

MARIE. Puisqu'à notre nature humaine
Il unit sa divinité

Il souffrira bien cette peine
Par un excès de charité.

LE MAITRE. Divin Sauveur, je suis indigne
Que vous veniez loger chez moi,
Et de cette faveur insigne
Tu me prives, cruelle loi.

CINQUIÈME TABLEAU.

Les Enfants de Bethléem.

MICHAUD, COLIN, ENFANTS DU VILLAGE.

COLIN (1). Michaud, qui causait ce grand bruit
Qui m'a réveillé cette nuit
Et ceux de notre voisinage?
J'ai pensé me mettre en courroux
D'entendre par tout le village :
Sus, sus, bergers, réveillez-vous!

MICHAUD. Quoi donc, Colin, ne sais-tu pas
Qu'un Dieu vient de naître ici-bas,
Qu'il est logé dans une étable!
Il n'a ni langes, ni drapeau,
Et dans cet état misérable
On ne peut voir rien de plus beau.

COLIN. Qui t'a dit, Michaud, qu'en ce lieu
Voudrait bien s'abaisser un Dieu
Pour qui rien n'est trop magnifique?

MICHAUD. Les Anges nous l'ont fait savoir
Par leur ravissante musique
Qui s'entendit hier au soir.
Plusieurs y sont déjà courus,

(1) L'air de ce Noël est noté dans le recueil de l'abbé Rastier, de Tours, publié sous ce titre : *Vieux Noëls illustrés*. Paris Hachette (épuisé). On le trouve aussi dans les *Noëls anciens* que le P. Legeay, bénédictin de Solesmes, vient de publier chez Palmé.

Quelques-uns en sont revenus
Et disent que c'est le Messie;
Que c'est cet aimable Sauveur
Qui selon notre prophétie
Nous doit causer tant de bonheur.

COLIN. Allons donc, amis, il est temps,
Allons lui porter nos présents,
Et lui faire la révérence;
Voyez comme Janot y va,
Suivons-le tous en diligence,
Et nos troupeaux, laissons-les là.

UN ENFANT. Charlot lui porte un agnelet,
Son petit frère un pot de lait,
Et deux oiseaux dans une cage;
Robin lui porte du gâteau,
Pierrot du beurre et du fromage,
Et le gros Jean un petit veau.

COLIN. Pour moi puisque ce Dieu Sauveur
Doit un jour être aussi Pasteur,
Je veux lui donner ma houlette
Ma panetière avec mon chien,
Mon flageolet et ma musette,
Et mon sifflet, s'il le veut bien.

CHŒUR. Sans plus tarder allons donc tous
Allons saluer à genoux
Notre Seigneur et notre maître.
Et dans cet aimable séjour,
Où pour nous l'amour l'a fait naître
Allons pour lui mourir d'amour.

COLIN. Après avoir fait nos présents,
Avec de petits compliments,
Autour de lui tous en cadence
Nous souhaiterons le bonsoir
Et lui ferons la révérence,
Adieu, poupon, jusqu'au revoir.

MICHAUD. Ah! Colin, ah que dis-tu là?
Il ne faut pas faire cela,

J'aimerais mieux perdre la vie :
Restons toujours dans ce saint lieu
Tenons lui toujours compagnie
Et ne disons jamais adieu.

Pour moi je suis plutôt d'avis
De retirer ce petit fils
De l'étable en ma maisonnette
Où j'ai préparé sur deux bancs
Un lit en forme de couchette
Et des linceuls qui sont tout blancs.

Oui je vais faire de mon mieux,
Pour le retirer de ces lieux,
Et Joseph ainsi que Marie.
Quand ils seront tous trois chez moi
Ma maison sera plus jolie
Que le palais du plus grand roi.

Dès aujourd'hui dans ce dessein,
Sans attendre jusqu'à demain,
Je veux quitter ma bergerie,
Et j'abandonne mon troupeau
Pour mieux garder, toute ma vie,
Dans ma maison ce seul agneau.

ACTE SECOND.

LES MAGES

PERSONNAGES :

LA SAINTE VIERGE.
SAINT JOSEPH.
GASPARD, MELCHIOR, BALTHAZAR, — Mages.
HÉRODE-LE-GRAND.
UN DOCTEUR JUIF.
PREMIER CONSEILLER D'HÉRODE.
SECOND CONSEILLER.
L'ANGE GABRIEL.
SUITE DES MAGES.
SARA, RACHEL, — Femmes de Béthléem.

PREMIER TABLEAU.

L'Adoration des Mages (1).

SCÈNE I.

LES TROIS ROIS ET LEUR SUITE (2).

LES MAGES. Oui, nous sommes les rois Mages
Qui venons de l'Orient
Pour apporter nos hommages
Au Dieu fait petit Enfant.

L'étoile indique la crèche
Comme etant vraiment le lieu

(1) Comme introduction, et pour servir d'intermède entre les deux actes, on pourra jouer la marche des Rois. Il en existe plusieurs. Nous en citerons deux qui sont très-populaires dans le midi : la marche de Turenne : *De matin aï rescountra lou trin*, et celle de l'abbé Lambert : *Qué dé landaïré, qué dé couraïré.*

(2) Sur l'air : *Puisque l'on m'a amenée.* (Vieux Noëls illustrés publiés par l'abbé Rastier.)

Où gît, sur la paille sèche,
Ce nouveau Roi, Fils de Dieu.
Nous l'adorerons; ensuite
Nous offrirons les présents
Que lui porte notre suite :
C'est l'or, la myrrhe et l'encens.

BALTHAZAR (1). Offrons l'or au roi du monde;
Car c'est lui qui fait la loi
A cette machine ronde.
Offrons-lui l'or comme au roi.

MELCHIOR. Offrons l'encens à Dieu même,
Lui qui nous voit en tout lieu,
Qui nous a faits, qui nous aime;
Offrons l'encens comme à Dieu.

GASPARD. Mortel comme nous, il pleure;
Honorons-le comme tel;
Puisqu'il faut qu'un jour il meure,
Offrons la myrrhe au mortel.

SCÈNE II.

LES MÊMES, LA STE-VIERGE, S. JOSEPH ET L'ENFANT-JÉSUS (2).

LA STE VIERGE. Quelle merveille vous amène
Vers cette étable, ô puissants rois;
Pourquoi, d'une terre lointaine,
Êtes-vous venus tous les trois?

LES MAGES. Votre Fils est le Roi des rois,
Aimable Reine,
Aussi tous trois l'adorons-nous
A deux genoux.

(1) *Gaspar fert myrrham, thus Melchior, Balthazar aurum.* (Vers attribué au V. Bède.)

(2) Noël nouveau sur l'air de *Magali*, noté dans le poème de *Mireïo*, par F. Mistral. Ce dialogue est tiré d'une charmante poésie de saint Ephrem, publiée dans l'*Année liturgique* de D. Guéranger.

LA STE VIERGE. Vit-on jamais une pauvresse
Devenir la mère d'un roi?
Vous voyez quelle est ma détresse,
Un roi peut-il naître de moi?

LES MAGES. Rien ne peut ébranler ma foi,
Car la noblesse
N'est pas dans des biens sans valeur,
Mais dans le cœur.

LA VIERGE. Mon Fils est né dans cette étable;
Ces animaux furent sa cour.
Cette demeure misérable
Est-elle d'un roi le séjour?

LES MAGES. Pauvre de biens, riche d'amour,
Fils adorable,
Vous possédez plus grand trésor
Que talents d'or.

LA VIERGE. Dans une demeure plus belle
Cherchez cet enfant, votre espoir;
Un roi peut-il naître de celle
Qui jamais roi ne voulut voir?

LES MAGES. L'étoile ne peut décevoir
Un cœur fidèle;
C'est sur l'étable qu'elle a lui,
Le roi, c'est Lui!

LA VIERGE. Mais cet enfant est sans parole,
A-t-il aucun signe royal?
Sa mère n'a pas une obole,
Un roi peut-il être si mal?

LES MAGES. Oui, c'est un prince sans égal,
Car sans parole
Il fait arrêter en ces lieux
L'astre des cieux.

LA VIERGE. Continuez votre voyage,
Vous trouverez ce roi naissant,
Mais n'égarez pas votre hommage
En l'apportant à mon Enfant.

LES MAGES. Pour nous le signe est évident,
O Vierge sage,
Et l'étoile aperçue au loin
En est témoin.

LA VIERGE. Il n'a ni sceptre, ni couronne,
Ni courtisans autour de soi.
Aucun éclat ne l'environne,
Pourquoi dites-vous qu'il est roi?

LES MAGES. Auteur d'une nouvelle loi,
Ce roi sans trône
Vient prêcher à l'humanité
L'humilité.

LA VIERGE. Il n'a ni garde, ni cohorte,
Aucun guerrier ne le défend;
Nul n'est venu garder la porte
De ce palais du dénûment.

LES MAGES. Ses gardes sont au firmament,
Le ciel les porte; (1)
Et c'est bien l'un d'eux aujourd'hui
Qui nous conduit.

LA VIERGE. Enfant, inconnu, sans armée,
Au monde fera-t-il la loi?
Les rois puissants de la contrée
Se soumettraient-ils à ce roi?

LES MAGES. Le petit enfant que je voi,
O Mère aimée,
Était déjà devant qu'Adam
Ne fut vivant.

LA VIERGE. Révélez-moi tout le mystère,
Qui donc vous a dit le secret
Que mon Fils, sur toute la terre,
Un jour qui viendra régnerait?

LES MAGES. Croyez que si ce n'était vrai,
O Vierge Mère,

(1) *Cœlum equitant*, dit S. Ephrem.

Nous n'aurions point tant chevauché
Ni tant cherché.

LA VIERGE. Mes amis, je vous en conjure,
Dites-moi bien la vérité;
Quel messager, quelle voix sûre
Vous a dit sa nativité?

LES MAGES. D'un astre la grande clarté,
Vierge très-pure,
A nos yeux a manifesté
Sa majesté.

LA VIERGE. Que votre langue soit discrète;
Hérode, roi de ce pays,
Dans sa jalousie inquiète,
Voudrait la mort de ce cher Fils.

LES MAGES. Soyez sans crainte et sans souci,
Vierge parfaite,
Votre Fils étendra ses droits
Sur tous les rois.

LES MAGES (1). Maître de tous les souverains,
Nous remettons entre vos mains
Et nos sujets et nos personnes,
Et tout ce qui dépend de nous,
Car tous nos biens et nos couronnes
Nous les tenons, grand Roi, de vous.

BALTHAZAR. Si j'eusse su la pauvreté
Où je vois votre Majesté,
Si j'en eusse su l'indigence,
Vous eussiez vu tous nos chameaux,
Chargés de bien en abondance,
Pour soulager de si grands maux.
Recevez ce petit présent;
Quoique le coffre soit pesant,
Il n'est pas de grande importance.
Hélas! ce n'est pas un trésor

(1) Sur l'air de l'*Echelle du Temple*. On peut le chanter aussi sur l'air : *Michaud qui causait ce grand bruit*. — (Extrait de la *Grande Bible*.)

Que je présente à votre Enfance,
Mais acceptez ces pièces d'or.

MELCHIOR. Ah! quel cuisant regret je sens
De n'avoir rien que de l'encens
Pour adoucir votre disette;
Je vous offre de très-bon cœur,
Dans cette petite cassette,
D'un excellent bois de senteur.

GASPARD. Si la myrrhe n'est pas un bien,
Et qu'elle ne serve de rien
Pour amoindrir vos rudes peines,
Pourtant, d'un arbre précieux,
Elle croît dans nos vastes plaines;
C'est un présent mystérieux.
Divin Roi vous me ravissez
Quand je vois que vous bénissez
La myrrhe dont je fais hommage,
Que vous y jetez vos regards,
Que vous l'approchez du visage
Pour la baiser de toutes parts.

MELCHIOR. Pour moi, je suis très-satisfait
Du petit signe qu'il a fait
En baissant sa petite tête,
Quand je lui présentais l'encens.
La douce mine qu'il a faite
Fait le bonheur de tous mes sens.
Pour moi, je me suis aperçu
Que mon or était bien reçu,
Lorsque de sa main potelée
Il voulut bien le manier,
Mon âme en fut si fort charmée
Que j'ai parlé tout le dernier.

LES TROIS MAGES. Sainte Vierge, dans ces saints jours,
Nous implorons votre secours,
Afin qu'un jour, par vos prières
Et par votre intercession,
Nous voyions le Dieu des lumières
Dans votre éclat, sainte Sion.

Et vous, Joseph, son chaste époux,
Père de cet enfant si doux,
Lequel a pris ici naissance,
Grand saint, ne nous refusez pas
Dans nos besoins votre assistance,
Secourez-nous dans le trépas.

SECOND TABLEAU.

Les Mères (1).

SARA, RACHEL.

SARA. Quoi ma voisine es-tu fâchée?
Dis-moi pourquoi;
Veux-tu venir voir l'accouchée
Avecque moi?
C'est une dame fort discrète,
Ce m'a-t-on dit,
Qui nous a produit le prophète
Souvent prédit (2).

RACHEL. Ecoute-moi, chère voisine,
Ne m'en veux pas;
Et le sujet qui me chagrine
Tu le sauras.

(1) La première strophe est tout entière empruntée à un Noël ancien très-populaire. Tout le reste est nouveau. L'idée générale est tirée du poème provençal le *Bételen*, par l'abbé S. Lambert.

Il y a deux airs notés dans les recueils. Le plus ancien, en mode mineur, se trouve dans les *Vieux Noëls* de l'abbé Rastier; l'autre est noté dans les *Noëls anciens*, du P. D. Legeay.

Pour donner plus de vie au dialogue, on pourra employer les deux airs successivement; en faisant chanter Sara en majeur et Rachel en mineur.

(2) Les anciennes éditions portaient :

Que nous a prédit le prophète
Longtemps prédit.

On a sans doute modifié pour faire disparaître l'incorrection de *prédit* au lieu de *prédite*, que notre grammaire exige.

Hier, mères de la contrée,
Nous présentions
Au bel Enfant de l'accouchée
Nos enfançons.

SARA. Non, tu n'as pas vu la Pucelle,
Rachel, dis vrai.
Ceux qui reviennent d'auprès d'elle
Ont le cœur gai;
Car elle tarit toute larme
Et tout chagrin;
Le cœur peut-il être en alarme
Quand on en vient?

RACHEL. Avec une grâce parfaite
L'Enfant divin
Bénit chacun, et sur sa tête
Posa la main.
Ah! comme la mère était belle,
Et quel maintien!
J'étais moi-même tout près d'Elle...
Mais quel chagrin!...

SARA. Jusqu'à présent, Rachel m'amie,
Dans ton récit
Je ne vois rien qui justifie
Ton air contrit.
Je ne puis comprendre ton dire
Ni ton émoi;
Vraiment tu me mets au martyre:
Explique-toi!

RACHEL. Non ce récit, Sara ma belle,
N'est pas un jeu.
Tu vas connaître la nouvelle,
Attends un peu.
La joie en tous nos yeux rayonne...
Soudain l'Enfant
Verse des pleurs; ah! j'en frissonne,
Des pleurs de sang!

SARA. Des pleurs de sang! Ah! ma voisine,

Que dis-tu là?
Des pleurs de sang! Bonté divine!
Comment cela?
Comment expliquer un mystère
Si surprenant?
Et que fit donc la Vierge Mère,
En le voyant?

RACHEL. A la pâleur de son visage
Nous vîmes bien
Que ces larmes sont un présage
De gros chagrin.
Rama, c'est le pays des larmes;
Je suis Rachel :
Je vois du sang, je vois des armes...
Ah! mon Daniel!...

Une voix céleste chante :

Vox in Rama audita est, ploratus et ululatus, Rachel plorans filios suos, et noluit consolari, quia non sunt. (1)

TROISIÈME TABLEAU.

Le Conseil d'Hérode.

SCÈNE I.

HÉRODE, UN DOCTEUR JUIF (2).

HÉRODE. Docteur, sans vous déplaire,
Puis-je avec liberté
Quelques questions vous faire
Sur la Nativité

(1) Antienne de la communion à la messe des Saints-Innocents.
(2) Air : *Le Fils du Roi de gloire.*
Ce Noël est tiré de la *Grande Bible;* nous avons seulement mis Hérode à la place d'une bergère et ajouté deux strophes.

De votre Rédempteur
Qu'on nomme le Messie,
Votre Réparateur
Sauveur,
Lequel serait donné
Et né
De la Vierge Marie?

LE DOCTEUR. Vous le pouvez, Hérode;
Vous me ferez plaisir.
La réponse et commode
J'en ai tout le loisir.
Je sais un peu la loi,
J'ai lu la prophétie
Aux prophètes, pour moi
Je croi;
Mais bien mieux, par la foi,
Je voi
La promesse accomplie.

HÉRODE. Donc ma première envie
Ce serait de savoir
Pourquoi votre Messie
On espérait de voir
A ces jours-ci précis
Environ ces semaines,
Pas un de nos savants
Du temps
Et nul parmi mes gens
Céans
N'a de preuves certaines.

LE DOCTEUR. Sans être fort habile
L'on répond à cela.
La réponse est facile,
En un mot la voilà :
Au chaste Daniel,
Après une prière
Qu'il fit avec ferveur,
De cœur,
Vint l'ange Gabriel

Du ciel,
Tout brillant de lumière.
Entends, dit-il, prophète,
Je descends en ce lieu
Pour être l'interprète
Des volontés de Dieu ;
Ton oraison était
A peine commencée,
Qu'aux cieux elle montait
Tout droit (1),
Et Dieu qui l'écoutait
Disait
Qu'elle était exaucée.

Soixante-dix semaines,
O Homme de désirs,
Mettront fin à vos peines
Et à vos déplaisirs.
Ces jours s'abrégeront,
Suivant la prophétie,
Alors ceux qui vivront
Verront,
Dans le terme prescrit,
Le CHRIST,
La promesse accomplie.

HÉRODE. Est-ce une prophétie
Qu'on doit voir en ce temps,
De nos jours accomplie
Après quatre cents ans?
C'est une fausseté,
C'est une rêverie,
Un mensonge inventé,
Chanté,
Par un méchant esprit
Écrit ;
C'est une tromperie.

LE DOCTEUR. Que votre seigneurie

(1) Nos pères prononçaient : *tout drait.*

M'entende encore un peu;
Ce n'est point raillerie,
Ce n'est pas là un jeu,
Car le prophète entend
Des semaines d'années
Qui dans quatre cents ans
De temps
Que le prophète est mort,
Qu'il dort
Ne sont point écoulées.
Il faut bien des années
Pour accomplir ce temps,
En voilà des passées
Pour le moins quatre cents;
Sept fois soixante-dix
Ou bien sept fois septante,
Je ne m'abuse point
D'un point;
C'est le nombre parfait,
Tout fait,
De quatre cents nonante (1).

HÉRODE. Votre parole est claire,
Et ce temps va venir.
De ce divin mystère
Parlez tout à loisir.
Ne vous arrêtez point
Voyons d'autres prophètes;
Ils virent tous les temps
Présents,
Ils virent l'avenir
Venir
Comme des choses faites.

LE DOCTEUR. Quand Jacob notre père
Bénit, avant sa mort,
Ses fils avec mystère
Et qu'il prédit leur sort;

(1) *Septante* et *nonante* sont encore usités dans le midi de la France; *huitante* ou *octante* sont complétement oubliés. C'est regrettable.

« Mon fils, dit-il, Juda,
Que j'aime ta personne!
Ton âge est le soutien
Du mien;
Dieu comblera de biens
Les tiens,
Ils auront la couronne.

« De ta maison illustre
Aucun n'enlèvera
Le sceptre, dans son lustre
Il y demeurera :
Et l'on verra des rois
Issus de ta lignée
Jusqu'à ce que le CHRIST
Prédit
Descende en ces bas lieux
Des cieux
Et naisse en la Judée. »
Chose donc assurée
Que n'ayant point de roi
Qui soit de sa lignée,
Il faudrait que la loi,
Eut une illusion
Et une tromperie,
Si, sur la fin du temps,
Des ans,
Et sur la fin du cours
Des jours
N'était né le Messie.

HÉRODE. Sortez de ma présence
Et n'y reparaissez,
Docteur plein d'insolence,
Vous m'éclairez assez;
Vous voulez contre moi
Soulever la Judée,
En cherchant dans la loi
Un roi;
Je connais vos projets

Secrets ;
Ma main est bien armée.

SCÈNE II. — HÉRODE, DEUX CONSEILLERS (1).

HÉRODE. Les trois rois (2) qui sont allés chercher
Un jeune enfant, lequel leur est si cher (3)
Qu'ils abandonnent leur contrée
Pour venir l'adorer, demandant hautement :
Où est le roi de la Judée?
M'en veulent, chers amis, n'en doutez nullement.

Car s'ils n'étaient mes plus grands ennemis,
Il m'auraient vu, comme ils m'avaient promis
En retournant à leurs provinces :
Ils ont quelque dessein funeste à notre état :
Prévenons donc ces méchants princes,
Faisons mourir ce roi, ce nouveau potentat.

Ils se sont joints à tous les mécontents ;
Vous les verrez venir dans peu de temps
Nous faire une fâcheuse guerre,
Sous prétexte qu'ils ont un légitime roi,
Qui doit régner sur cette terre,
Et qu'ils doivent servir pour l'honneur de leur loi.

Nous ne serons jamais en sûreté
Qu'auparavant nous n'ayons arrêté
Le danger dans son origine ;
Qu'auparavant enfin nous n'ayons répandu
La terreur dans la Palestine,
Par une prompte mort de ce roi prétendu.

1er CONSEILLER. Prince il est vrai, que tout le monde dit
Qu'en Galilée un prophète prédit
A depuis fort peu pris naissance.
Que toute la Judée attend beaucoup de lui,

(1) Cette scène n'est pas chantée. — Elle est extraite de la *Grande Bible*.
(2) Il y a dans le texte : Les trois rois. Nous l'avons maintenu, quoique le vers soit faux.
(3) Rime normande. Il y en a des exemples dans Boileau.

Que c'est toute son espérance,
Son bonheur et sa gloire et son plus ferme appui.

2e CONSEILLER. On dit encor qu'avec humilité
Vous avouez que son autorité
Et son pouvoir sont légitimes,
Que votre majesté doit aller l'adorer
Et pour marque de son estime
Qu'elle doit ordonner à tous de l'honorer.

1er CONSEILLER. Ces jours passés, comme on m'a raconté,
Certain vieillard, mais vieillard effronté,
S'étant rencontré dans le Temple
Au temps que ses parents l'y venaient présenter,
A fait d'abord un discours ample
A l'honneur de l'enfant, qu'il s'est mis à vanter.

Et comme tout était fait de concert
Au même instant une vieille, qui sert
Au Temple depuis son veuvage,
S'est mise à confirmer ce que le prêtre a dit
De je ne sais quel esclavage
Et de leur liberté; d'un Messie et d'un Christ.

2e CONSEILLER. C'est l'entretien des Juifs en notre temps,
Des plus petits jusques aux vieilles gens.
Prince, il est de la politique
D'arrêter ce faux bruit dès son commencement
Je ne sais pas ce qu'Isaïe explique
Grand prince, songez-y; songez-y mûrement.

Tous les Rabins d'une commune voix
M'ont assuré, et ce plus d'une fois,
Que la Judée verra naître
Un jour en Bethléem un prophète attendu
Qui doit être leur roi, leur maître ;
Cet Enfant est ce roi, ce maître prétendu.

HÉRODE. Mes chers amis, fidèles confidents,
Vous qui voyez les tristes accidents

Que nous pouvons justement craindre
Allez en Bethléem et aux lieux d'alentour
Égorger les enfants sans feindre

Depuis ceux de deux ans jusques à ceux d'un jour.
Adroitement vous les assemblerez
Dans quelque lieu, lequel vous choisirez
Pour exécuter l'entreprise;
Prenez garde surtout qu'on les y mène tous,
Sans crainte d'aucune surprise
Et que pas un d'entre eux n'échappe à mon courroux.

SCÈNE III. — HÉRODE, UN ANGE,

L'Ange (1). Politique
Tyrannique,
Qui ne crains que pour ton rang ;
Cruel, as-tu le courage
D'élever ton parentage
Par mille ruisseaux de sang?

Ame noire,
Peux-tu croire
Qu'un Dieu ne t'échappe pas?
Lui qui tient en main la foudre,
Qui peut te réduire en poudre,
Tu conspires son trépas.

Pour tes crimes,
Les abymes,
Ce que l'enfer a d'horreur,
Seront le digne salaire
De ton ordre sanguinaire,
Et de ta noire fureur.

(1) Extrait de la *Grande Bible*. Sur l'air : *Qui s'engage, N'est pas sage.* Il est noté dans les Noëls de Saboly, n° 43 : *Uno estello Dei pu bello*,

---

QUATRIÈME TABLEAU.

La Fuite en Egypte.

SCÈNE I. — L'ANGE GABRIEL, S. JOSEPH.

L'ANGE (1). Au milieu de tant d'alarmes,
Par quels charmes
Le sommeil ferme tes yeux?
Viens voir toute la Judée
Inondée
Du sang le plus précieux.

S. JOSEPH. Quel son frappe mon oreille,
Qui m'éveille?
Il n'est pas encor minuit;
Jésus dort près de Marie,
Je te prie
De ne point faire de bruit.

L'ANGE. Je viens du céleste Empire
Pour te dire
De sauver le Rédempteur;
Sois son ange tutélaire,
Sois son père,
Car il est ton Créateur.

S. JOSEPH. Il vient pour calmer la terre,
Quelle guerre
Contre lui peut s'élever?
Peut-il craindre quelque orage?
Du naufrage
C'est lui qui vient nous sauver.

(1) *Noëls anciens,* publiés par le P. D. Legeay, bénédictin de Solesmes, 1875. — Air de l'ancienne complainte de *Joseph vendu par ses frères.*

L'ANGE. Hérode en veut à sa vie :
Sa furie
Se déchaîne contre lui;
Joseph, change de demeure,
Prends sur l'heure
L'enfant, la Mère et t'enfuis.

S. JOSEPH. Ah! quelle fureur s'empare
Du barbare,
Où va-t-elle l'engager?
A moins d'un tel parricide,
Ce perfide
Ne saurait-il se venger?

L'ANGE. Dans le sang de l'innocence
Sa vengeance
Fait plonger mille couteaux.
Ce sont les enfants qu'on frappe;
Rien n'échappe
A la rage des bourreaux.

S. JOSEPH. D'où vient cet excès de rage,
Qui l'engage
A perdre ces innocents?
Lorsque les rois de la terre
Font la guerre
C'est toujours aux plus puissants.

L'ANGE. Il croit que ce Dieu, qui donne
La couronne,
Vient ici la lui ravir;
Et troublé par la colère
Il espère
Que son sang doit l'assouvir.

S. JOSEPH. Ah! je pars, rien ne m'arrête;
Qu'on s'apprête.
Chaste épouse, éveillez-vous!
Fiez-vous à ma conduite;
Par la fuite
Sauvons un enfant si doux.

SCÈNE II. — S. JOSEPH, LA STE VIERGE.

S. JOSEPH (1).

Or, levez-vous, Marie, (2)
Je vous prie, hâtez-vous,
Évitons la furie,
Évitons le courroux,
Sauvons-nous de la rage
D'Hérode, ce tyran,
Qui destine au carnage
Notre petit Enfant.

MARIE.

Quelle fâcheuse atteinte,
Ah! qu'est-ce que j'entends?
À ressentir la crainte
Il commence en ce temps.
Mais quel sujet de plainte
Aurait-il contre nous,
Et contre une âme sainte,
Pour en être en courroux?

S. JOSEPH.

Quelle fureur l'incite
A vouloir le trépas
Qu'à ce jour il médite?
Hélas! je ne sais pas.
Vierge, prenons la fuite,
Sans vouloir pénétrer
Dans toute sa conduite;
Je n'y veux point entrer.

MARIE.

Sur nous, sur la province
Hérode a tout pouvoir
Hélas! ce méchant prince
Nous le fait bien savoir.
Serait-il si impie,
Si poussé de fureur
D'attenter à la vie
De Jésus mon Sauveur?

S. JOSEPH.

Il en veut à sa vie;
Il n'est rien de plus vrai
N'en doutez point, Marie;
Car enfin, je le sai.
Quantité de gens d'armes
Envoyés de ce roi,
Feraient verser des larmes
Et à vous et à moi.

MARIE.

Mon protecteur fidèle,
Joseph, mon cher Époux,
Cette triste nouvelle,
De qui la savez-vous?
N'est-ce point un mensonge
Que quelqu'un vous a dit?
Où n'est-ce point un songe
Qui trouble votre esprit?

JOSEPH.

Dieu me l'a fait entendre,
C'est une vérité;
Car, il a fait descendre,
Dans sa grande bonté,
Gabriel, le même ange
Que je vis autrefois,
Vierge, à votre louange;
J'ai reconnu sa voix.

(1) Extrait de *la Grande Bible*. Sur l'air : *Nous voici dans la ville.*
(2) Nous avons interverti l'ordre des vers dans la première partie de chaque strophe, afin de régulariser le croisement des rimes. Ce remaniement était d'ailleurs nécessaire pour faciliter le chant.

MARIE.

Vous êtes trop sincère,
Joseph, je vous en croi ;
Pourtant de ce mystère
Le détail contez-moi,
Pendant que j'accommode
Notre petit paquet ;
Que dit l'Ange d'Hérode
Et du dessein qu'il fait?

JOSEPH.

Sa parole fut claire :
« Lève-toi, m'a-t-il dit,
Prends l'Enfant et sa Mère,
Marie et Jésus-Christ ;
Fui-t'en de cette ville,
Et t'en va promptement
Leur chercher un asile ;
Mais pars secrètement.

MARIE.

Que vous a dit encore
Ce divin messager?
Mon Jésus que j'adore,
Court-il quelque danger?
Craindra-t-il sur la terre,
Et l'homme criminel
Fera-t-il donc la guerre
Au Fils de l'Eternel?

JOSEPH.

Le roi, l'Ange l'assure,
Fera chercher l'Enfant,
Mais c'est afin qu'il meure,
Ce Jésus si charmant.
Car la main d'un barbare
Veut plonger dans son sein
Un poignard qu'il prépare
Pour ce cruel dessein.

MARIE.

Fuyons, fuyons bien vite
Sans attendre plus tard ;
D'un cruel satellite
Je crois voir le poignard :
La triste prophétie
Qui cause mon souci
Pourrait être accomplie
Si nous restions ici.

Veuillez donc nous conduire,
Dieu, nous vous en prions,
Que rien ne puisse nuire,
Nous vous en supplions,
A cet Enfant aimable
Que j'ai entre mes bras ;
Soyez-nous secourable,
Et conduisez nos pas.

JOSEPH.

Vite, quittons l'étable,
Je vois l'âne qui vient,
O prodige admirable !
Même quelqu'un le tient,
Il semble raisonnable ;
Il regarde Jésus :
Prodige inconcevable !
Vierge montez dessus.

MARIE.

Déjouons la poursuite ;
Le voile de la nuit
Cachera notre fuite ;
Partons, partons sans bruit.
Donnez-moi que j'embrasse
Mon Jésus, mon Sauveur ;
Donnez, que je le place
Tout auprès de mon cœur.

Vous qui savez la route,
Menez le Rédempteur ;
Paix, paix, quelqu'un écoute,
Pour l'Enfant j'ai grand peur.

JOSEPH.

Vous vous trompez sans doute
L'on dort profondément.

MARIE.

La peur fait que j'en doute.

JOSEPH.

Nous sommes sûrement.

MARIE.

Pour fuir (1) son martyre
Enfin, où irons-nous ?
Pouvez-vous me le dire,
Joseph, mon cher époux ?
Saint ange tutélaire,
Guidez si bien nos pas,
Que Jésus débonnaire
Evite le trépas.

JOSEPH.

Dans sa bonté divine
Prévoyant ce besoin,
Le Seigneur nous destine
Un pays pas trop loin.
La province voisine,
L'Egypte, où nos parents
Poussés par la famine
Habitèrent longtemps.

MARIE.

Parmi ces infidèles
Serons-nous pour longtemps ?
Dites-m'en des nouvelles ?
En savez-vous les ans.
Sera-ce pour la vie ?
Ou bien reviendrons-nous
Un jour voir la patrie,
Joseph, le savez-vous ?

(1) *Fu-ir* en deux syllabes.

JOSEPH.

Pour le nombre d'années
Que nous et notre Fils
Serons dans ces contrées,
Exilés et bannis
Hors de la Galilée,
Je ne le puis savoir.
Pourtant, pour la Judée
Nous la devons revoir.

MARIE.

Par le moyen de l'ange
Dieu l'a-t-il révélé ?
De cet exil étrange
Comment a-t-il parlé ?
Comment devons-nous faire
Pour le temps du retour ?
Voilà bien du mystère,
Comment savoir le jour ?

JOSEPH.

Par la bonté suprême
L'ange m'a dit qu'un jour
Il reviendrait lui-même,
M'avertir du retour.
Dieu qui soigne l'ouvrage
Qu'il a fait de ses mains,
En prendra davantage
Du Sauveur des humains.

MARIE.

Mon doux Jésus sommeille
Joseph, ne parlons plus,
Que rien ne vous réveille,
Dormez, dormez Jésus ;
Et pendant qu'en silence
Nous marcherons sans bruit,
Avecque révérence
Nous vous adorerons.

FIN.

ENSEIGNEMENT HISTORIQUE

L'ÈRE APOSTOLIQUE

(Fin.)

V. — S. JEAN L'ÉVANGÉLISTE.

Certes c'est encore là une de ces douces et puissantes figures qu'il est bon, pour l'homme de connaître, d'admirer et d'aimer. Saint Jean est plein d'une simplicité candide et virginale, qui en fera l'ami intime de Jésus; c'est ainsi que le Sauveur a voulu sanctifier l'amitié dans sa pureté exempte de passion. Jean assiste avec saint Pierre aux circonstances intimes de la vie de Jésus : à la Transfiguration, au Jardin des Olives; à la Cène il put appuyer sa tête sur la poitrine de Jésus, et se nommer plus tard le disciple que Jésus aimait. — Après la Pentecôte il fut le compagnon de Pierre; tant qu'ils demeurèrent ensemblé, entre lui et saint Pierre il y eut des liens d'une étroite amitié, qui les firent plusieurs fois se retrouver ensemble à Jérusalem. Il reçoit dans sa maison la Mère de Jésus, dont il était devenu le fils d'adoption et le protecteur, au pied de la croix; dans cette scène touchante, qu'il a burinée avec une si émouvante simplicité, toutes les circonstances qu'il raconte sont à savourer longuement, pour se nourrir de leurs précieuses impressions.

Puis il va à Éphèse, et le silence se fait sur sa vie pendant cinquante années, durant lesquelles il dut évangéliser l'Asie, mais sans qu'il reste aucune trace de ses travaux. Quand tous les Apôtres eurent disparu, l'ennemi crut le moment favorable pour lever la tête et entamer leur œuvre avec succès après

l'avoir essayé durant tout le cours de leur vie. Ce fut l'occasion que Dieu choisit pour jeter une auréole de gloire sans pareille sur le front du Bien-Aimé. L'ennemi amassait les ténèbres autour de la divinité de Jésus-Christ. Dieu fit jaillir des flots de lumière aux yeux de l'Aigle évangélique, et cette âme candide jeta au monde les splendeurs d'une illumination qu'on déshonorerait en l'appelant du génie. Saint Jean composa son Évangile dans lequel il exposa la filiation éternelle du Verbe; avec une magnificence qui a ravi le génie de tous les temps, il y met en saillie les témoignages de Jean-Baptiste et il y réunit les circonstances dans lesquelles le Sauveur a affirmé et démontré sa divinité; enfin il appuya sur les paroles du Maître cette grande théologie de saint Paul, qui assigne pour but à la vie chrétienne l'union avec l'Esprit de Jésus, qui habite en nous (Chap. VI, XIII, XIV, XV.)

Il joignit à son Évangile sa première lettre, qui était destinée à en assigner le motif : Nous vous annonçons, dit-il, ce que nous avons vu, ce que nos mains ont touché; il ajoutait (1) que, pour vaincre le monde et obtenir le salut, il faut fuir les ténèbres des faux docteurs, chercher la lumière qui est dans la foi de la Trinité et de l'Incarnation, et faire la volonté de Dieu en s'aimant les uns les autres jusqu'à mourir pour ses frères, car c'est le commandement du Seigneur, comme il ne cessait de le répéter dans ses derniers jours : Celui qui n'aime pas, dit-il, demeure dans la mort.

Et puis, afin de vérifier la prédiction du Sauveur, il échappa au martyre que Domitien voulut lui faire subir à la Porte Latine, et fut exilé à Pathmos; de là, probablement, il écrivit sa seconde et sa troisième lettre à Caïus et à Électre, pour les défendre des piéges de l'ennemi; et enfin il fut élevé au sein des conseils divins pour y voir les dernières prophéties qu'il a retracées dans son *Apocalypse*, avec une richesse de tableaux qui n'a rien d'égal dans les plus sublimes passages des anciens. Les chrétiens doivent apprendre à connaître, dans leur jeu-

(1) En commentant son Évangile. (Chap. I, V.)

nesse, ces grands enseignements, qui ont été écrits à leur intention ; rien comme ces grandes scènes ne sera capable d'imprimer profondément les idées fondamentales de la Providence de Dieu, qui gouverne toutes choses avec tant de force par les puissances célestes, qui frappe si énergiquement pour tout amener aux fins décrétées par sa sagesse et sa sainteté ; de sa justice redoutable, qui doit évoquer tous les hommes aux grandes assises préparées par de si terribles préliminaires ; de sa majesté souveraine, enfin, environnée d'une cour si grandiose et si solennelle.

VI. — LES AUTRES APOTRES.

On sait peu sur les autres Apôtres ; Dieu s'est borné à nous faire connaître en détail les premières missions de saint Paul, afin que nous puissions juger du travail des autres.

Cependant l'Évangile d'abord, fournit sur chacun d'eux des faits certains qui les caractérisent ; d'autre part, des traditions qui ont bien leur valeur, attestent leur immense activité, suffisamment démontrée d'ailleurs, par la propagation si rapide de la foi chrétienne ; les Églises particulières ont conservé le souvenir de leur passage et de leurs travaux. Ces traditions peuvent n'avoir pas toutes les conditions d'une absolue certitude ; mais il faut se souvenir que les faits de l'histoire chrétienne, surtout ceux des origines, ont été discutés avec une rigueur extrême, et souvent ennemie ; le protestantisme et le rationalisme avaient intérêt à les rejeter dans l'oubli ; de récents travaux historiques ont rétabli victorieusement un bon nombre de ces précieuses traditions, qui nous viennent des sources les plus respectables. Il s'agit de faits publics d'une époque historique ; les auteurs sont les Pères de l'Église, c'est-à-dire les hommes les plus respectables et les plus éclairés ; et les faits ont été gardés par le souvenir religieux, qui est le plus fidèle et le plus tenace.

Que les chrétiens sachent donc se retourner en présence des exigences du rationalisme pour les faits chrétiens ; qu'ils

fassent briller sur son échaffaudage historique, la lumière de la philosophie et de la logique, pour les couvrir du plus immense ridicule ; il ne faudrait pas le quart des exigences opposées aux faits les moins appuyés de l'histoire apostolique, pour réduire à néant la plus grande partie des écrits d'Hérodote, de Xénophon, de Tite-Live, etc. Donc, si malgré le peu de fondement et le peu de valeur morale de ces ouvrages, on tient si fort encore aujourd'hui à en saturer la jeunesse. *à fortiori* les chrétiens doivent tenir à lui faire connaître ces saintes traditions, toutes pleines de l'esprit évangélique. Dans la société des auteurs et des héros païens et rationalistes, on devient rationaliste ; on n'attache d'importance qu'à la terre, au perfectionnement des facultés naturelles de l'homme et au bien-être terrestre, on arrive à caresser toutes ses passions, à vouer au doute et au ridicule tous les instincts et toutes les notions religieuses ; on croit se maintenir dans le devoir et la vertu par la raison.

Ce n'est qu'en méditant les Saints et d'abord les Apôtres, fondateurs de notre foi, que les chrétiens se forment. Il y a un certain nombre de faits qui sont communs à chacun des Apôtres, soit avant, soit après la résurrection de leur divin Maître. Ils ont eu la gloire d'être les compagnons de sa vie publique et de ses tribulations; ils ont travaillé et prêché avec lui, afin de préparer les voies ; ils ont assisté à ses derniers moments, et reçu ses exhortations suprêmes ; ils ont constaté sa résurrection et son ascension; ils ont reçu l'Esprit qui les a transformés, et ils ont composé l'œuvre monumentale du *Symbole*, puis ils se sont élancés aux extrémités du monde, pour l'édifier par leurs vertus héroïques, et par leur zèle que le monde n'avait jamais connu, et qui disait si manifestement le miracle de l'effusion de l'Esprit sanctificateur.

Après cela il y a pour chacun des Apôtres un certain nombre de faits particuliers qui caractérisent leur mémoire et distinguent leur personnalité et leur sainteté particulière.

Saint *André*, le frère de saint Pierre, le disciple de Jean-Baptiste, mérita par sa droiture et son ardeur à la recherche

de la vérité, d'être le premier des Apôtres et leur introducteur auprès du Messie. La passion de saint André est une pièce touchante et sublime que la tradition attribue à des témoins oculaires, et qu'il faut faire connaître aux jeunes gens; l'office de la fête du saint Apôtre, a été puisé dans ce beau récit, les chrétiens y voient ce qu'était un cœur d'Apôtre, et les tendances d'un cœur chrétien.

Saint Jacques-le-Mineur, évêque de Jérusalem, est célèbre par ses austérités et son amour de la prière ; deux côtés qu'on oublie trop facilement dans les Apôtres; on se les représente uniquement comme des hommes d'action et de vie extérieure, et non pas comme des hommes de contemplation et de prière. Erreur funeste, avec laquelle on oublie que l'homme ne donne que ce qu'il acquiert dans l'intimité de ses relations avec Dieu. La mort tragique de saint Jacques au pied du Temple, est un fait des plus saisissants; il ne faut pas oublier sa lettre si admirable, explication lumineuse des doctrines de saint Paul sur les effets de la foi, à laquelle il faut joindre les bonnes œuvres. Il semble aussi frapper les détracteurs du grand Apôtre, contre lequel les Juifs gardaient des impressions de répulsion, qui devaient produire des paroles fâcheuses. Il faut rappeler aussi l'épître de saint Jude, son frère, menaçant des jugements de Dieu les séducteurs qui corrompaient la foi pour justifier leurs mœurs dépravées. Il faut aussi dire son martyre, au fond de la Perse, avec saint Simon, l'époux des noces de Cana. Puis rappeler le témoignage de saint Thomas et sa mort dans les Indes; celle de saint Philippe en Phrygie, de saint Jacques-le-Majeur à Jérusalem, après avoir donné l'Évangile à l'Espagne, où son corps fut rapporté par ses disciples, pour donner lieu au célèbre pèlerinage de Compostelle. Il faut dire hautement de lui que le Sauveur, qui l'avait tant honoré dans sa vie, et qui a si fort glorifié ses reliques, a voulu le priver de la joie de voir fructifier ses travaux. Ses disciples, après sa mort, convertirent l'Espagne; pour lui, il n'avait pu rien faire. Grande consolation laissée à ceux qui travaillent pour Dieu. Dieu veut le travail, il se réserve le succès.

Saint Matthieu scella son Évangile de son sang, en Ethiopie. La passion de saint Marc à Alexandrie a été illustrée par la peinture. Saint Luc l'Évangéliste, inspiré par Marie, le compagnon dévoué de saint Paul, l'admirable historien de la primitive Église, le peintre qui nous a laissé les traits de Jésus et ceux de Marie, attesta aussi la vérité de son témoignage par le martyre. Saint Matthias fut poursuivi par les Juifs jusqu'en Ethiopie; saint Barnabé, neveu de cette Marie qui offrit le Cénacle à Jésus, fut un des premiers à donner ses grands biens de l'île de Chypre à la communauté chrétienne; il conduisit aux Apôtres saint Paul son condisciple et son parent; puis il fut d'abord le compagnon de son apostolat et vint donner sa vie pour Jésus-Christ à Ravenne.

A côté des Apôtres, il ne faut pas oublier de placer la touchante figure évangélique de Magdeleine, avec sa famille et ses amis : Saint Maximin, sainte Zachée et sainte Véronique, dont l'apostolat au milieu de nous est désormais un fait historique si précieux pour les âmes chrétiennes.

L'Ancien-Testament est peu connu des chrétiens instruits, mais le Nouveau-Testament est le livre complétement fermé, sans doute parce qu'il est le fondement nécessaire de la foi, que le rationalisme voulait arracher aux peuples chrétiens. S'il a réussi pour un si grand nombre, si pour le plus grand nombre des autres il l'a réduit à un état de diminution plus redoutable que l'apostasie, n'est-ce pas parce qu'on lui a enlevé ses fondements?

Le miracle de la diffusion de l'Évangile est une des plus fortes preuves de la divinité de notre foi. Ce miracle est dans les faits; pour donner à cette foi une base solide, il est nécessaire d'exposer ces faits dans toute leur vivacité.

En ce moment tous sont exposés à se faire une religion selon leurs opinions, leurs penchants et leurs désirs. C'est en étudiant l'enseignement des Apôtres que l'on contraint les écarts de la fantaisie à rentrer dans les limites de la doctrine. Pendant cette époque évangélique, en réalité, où est l'histoire du monde? Sera-t-elle renfermée dans le récit des extravagances de Tibère,

de Caligula, de Claude, de Néron, de Vitellius ou de Domitien, de ces monstres dont les vices ont dépassé ce semble les limites de l'humanité, et qui avaient pris les proportions de leur empire abruti sous ce despotisme immonde ? Ou bien ne faudrait-il pas aller la chercher dans la vie et les travaux de ces héros évangéliques, dont les vertus, le zèle et le cœur, plus grand que le monde, ont dépassé cent fois pour le bien et pour la régénération de l'humanité, ce que la terre a jamais vu de plus grand dans le pouvoir de l'homme?

Enfin l'Église a toujours attaché une importance marquée au culte des Apôtres, ses illustres et vénérés fondateurs ; elle les a célébrés avec un amour et une vénération spéciale, et nous en sommes arrivés à ne plus savoir même leurs noms. C'est assez dire que les chrétiens doivent songer à réparer des fautes déplorables et de tous points si pernicieuses.

T. DE SAINTE-MARIE.



L'ÉTAT, C'EST MOI.

Les libéraux de l'Université d'État, qui s'indignent contre ce mot fameux attribué à Louis XIV, ne dédaignent pas de le ramasser pour en faire leur profit. — C'est ce qui ressort assez clairement du discours prononcé par M. Ch. Giraud, à la rentrée solennelle des facultés de l'État à Lyon, le 26 novembre dernier.

Une faculté de droit venait d'être accordée à cette ville, et pour l'inaugurer, M. Wallon avait délégué M. Ch. Giraud, de l'Institut, inspecteur général des facultés de droit.

L'orateur se présente *au nom de M. le Ministre de l'Instruction publique, et par ses ordres*. Il a soin de l'affirmer dès le premier mot de son discours. Nous sommes donc autorisés à voir dans ses paroles la pensée authentique et quasi officielle de M. Wallon. C'est ce qui donne une véritable portée à l'attaque chagrine de M. Giraud contre les Universités catholiques.

Tel est en effet le caractère de ce discours où il recommande cependant aux professeurs de l'État de *s'abstenir de toute polémique, et d'être bienveillants et justes envers leurs émules*. — Pour donner l'exemple de la bienveillance, il glisse que l'enseignement libre pourrait bien être un complot contre le système de nos lois, et même contre l'ordre public. Il se porte garant de notre Code civil; l'humanité civilisée n'a vu rien de plus parfait, et l'enseignement qui s'en faisait dans les écoles de droit était irréprochable. — Au reste, ce chevalier sans reproche est aussi sans peur, et il ne craint pas de rassurer son monde et de dire bien haut que ni le système de nos lois, ni l'ordre public n'ont rien à redouter des entreprises téméraires. Et l'Université ne perdra pas sa *clientèle*.

Si M. Giraud est brave à ce point, pourquoi tant se défendre d'avoir peur, pourquoi tant recommander la bravoure, et tant parler de lutte, et de rivalité et de concurrence? Un homme rassuré ne prend pas une attitude aussi agitée. Qu'il soit tranquille, si l'Université tremble sur sa base vermoulue, tant pis pour elle; mais si l'ordre public court des dangers, ce ne sera point de la part des Universités catholiques. Nous savons de quelles écoles sortent les perturbateurs.

Je parle d'Universités *catholiques*, bien que M. Girand ne prononce pas le mot, et non pas d'Universités *libres;* parce que tout le monde sent bien que la faculté de droit accordée à la ville de Lyon, n'a pour but que de faire pièce à la faculté catholique inaugurée dans la même ville quelques jours auparavant. Le ton agressif de M. Giraud est le présage d'une merveilleuse modération.

Écoutons donc, nous catholiques, comment l'État prétend nous rendre libres. Il faut citer tout au long, car ceci est instructif. La logique ne brille pas dans les raisonnements de M, Giraud; mais sa pensée se retrouve cependant au milieu *des nuages*. — D'ailleurs, fût-elle entièrement couverte de brouillard, on la reconnaîtrait encore par le timbre de la voix.

« Il est, Messieurs, une doctrine politique, péniblement élaborée par nos pères, consacrée par nos lois fondamentales, et sous l'égide de laquelle a été construit l'édifice de notre grandeur nationale: c'est la doctrine de l'Etat, de ce pouvoir central, tuteur universel des intérêts collectifs, gardien du droit des faibles, que la confiance de la société investit de la police et de la discipline publiques. Cette idée fut la boussole des grands esprits qui ont préparé, consommé notre unité, dirigé notre civilisation. Elle ne saurait être négligée sans compromettre la puissance du pays, sans désagréger les éléments de sa force, sans désavouer un passé glorieux.

« L'État est donc ce grand tout dont l'expression politique peut changer, dont le caractère au fond ne varie pas, dont l'importance sociale est immuable. Il est représenté par un pouvoir supérieur et nécessaire qui veille à l'observation des lois, protége tous les intérêts publics, et embrasse même les actes extérieurs de la conscience hu-

maine : la théorie n'en est pas nouvelle. Elle date de l'antiquité civilisée, a été sanctionnée par le christianisme, et l'Église primitive, par la bouche d'un Père illustre du quatrième siècle, proclamait le respect qui lui est dû : *Non enim respublica est in ecclesia, sed ecclesia in republica, id est in imperio romano*, maxime qui était devenue celle de l'Église de France tout entière. L'idée de la souveraineté protectrice de l'État a été la base de notre droit public français, sous tous les régimes ; c'est le pivot de l'unité française.

« Eh bien, l'enseignement des lois qui régissent la société civile est l'attribut naturel de la puissance publique. La vérification des aptitudes juridiques ne saurait être un droit individuel ; le droit est une science d'État, son explication a l'importance d'une fonction de gouvernement. »

Toutes ces vieilles rengaînes enchevêtrées font un assez fort galimatias. Que de peines pour conclure ? Encore M. Giraud n'ose-t-il pas conclure par un *donc* qui eût grincé des dents contre ses prémisses. Il jette négligemment un *eh bien*, qui est bonhomme et se laisse dire. Supposons que l'État soit cette chose embrouillée si péniblement décrite, il ne s'ensuit pas du tout que l'enseignement des lois soit l'attribut de la puissance publique. Et l'explication qui suit n'est pas plus heureuse ; car où est le téméraire qui réclame comme un *droit individuel* la vérification des aptitudes juridiques ?

Et qu'est-ce au juste que l'État de M. Giraud ? C'est un pouvoir central, bientôt après c'est un grand tout, que le pouvoir ne fait plus que représenter. — Est-ce l'ensemble de la société ou son Gouvernement ? Autrefois on aurait demandé : Est-ce un veau ou un tronc d'arbre ? Comme cependant il ne paraît pas que M. Giraud veuille pousser les choses au point de remettre l'examen au suffrage universel, supposons qu'il entend l'État dans le sens du pouvoir.

En débrouillant ce chaos, on y trouve au fond certaine habileté. La doctrine de l'État protecteur de tous les intérêts publics a du fondement ; nous irions même plus loin que M. Giraud. L'État n'est pas seulement le protecteur, il doit être de plus le pilote de la société. Mais nous aimerions à préciser un

peu. Au lieu de l'État, mettons l'autorité, élément essentiel de la société ; puis, sortant de l'abstraction pour raisonner sur des êtres réels, personnifions l'autorité.

Dans un Etat, l'autorité c'est l'homme qui est à la tête du Gouvernement : disons, si l'on veut, les hommes, pour le cas où l'autorité serait partagée entre plusieurs ; mais ne considérons pas l'autorité comme une chose purement idéale. Cet homme, ou ces hommes, ont une conscience réglée par une loi supérieure, et cette loi les oblige à diriger le peuple par de bonnes institutions, à garder tous ses intérêts, à lui fournir les moyens d'accroître sa prospérité, et de soutenir son honneur, à quoi contribue l'enseignement.

Les grands esprits qui ont préparé, consommé notre unité, dirigé notre civilisation, n'ont pas travaillé pour l'Etat abstrait, mais pour le roi, et sous ses ordres. Les rois eux-mêmes travaillaient pour l'affermissement de leur autorité. Car de cette force bien employée, résulte la prospérité de la nation.

La personnalité du pouvoir est un principe, ou, plus justement, un fait indubitable. Car une abstraction n'a pas d'existence, mais l'autorité existe en chair et en os.

Or, de cette vérité qui ne dépasse pas la philosophie de M. de La Palisse, résultent de très-importantes conséquences pour les pouvoirs baptisés.

M. Giraud affirme deux choses :

D'abord, que l'Etat est absolument indépendant de l'Eglise, même en ce qui concerne l'enseignement.

Il affirme en second lieu que l'enseignement des lois est l'attribut naturel de la puissance publique. — Raisonnons.

Sur le premier point, il prouve la souveraineté absolue de l'Etat par cette maxime d'un Père illustre du IVe siècle : *Non enim respublica est in Ecclesia, sed Ecclesia in republica, id est in imperio romano*. Voilà une parole très-positive et très-importante. Il valait la peine de citer le nom du Père illustre qui l'a écrite. On aurait pu ainsi recourir au contexte, et voir si la conjonction *enim* est employée dans le sens de M. Giraud. Jusqu'à preuve du contraire, nous pouvons supposer que ce

Père a simplement voulu dire que l'Eglise est dans l'Etat en tant que les chrétiens, selon l'enseignement de la foi, sont soumis aux lois de leurs pays.

Mais les chefs d'État, s'ils ont reçu le Baptême, sont soumis à l'Église par leur conscience. L'Église a pour mission de diriger leur âme comme celle de tous les chrétiens, et s'ils transgressent la loi de Dieu, l'Eglise peut les condamner ou les absoudre, en vertu du pouvoir des clefs qu'elle a reçu de Jésus-Christ. M. Giraud est sans doute catholique, puisqu'il cite les Pères, il doit donc savoir que tel est l'enseignement de l'Eglise.

L'Eglise de France invoquée ici, n'a jamais professé la doctrine de M. Giraud. Les parlementaires seuls l'ont professé avec cette brutalité. Le gallicanisme théologique, mort d'ailleurs après nous avoir tués, était tout différent. Il enseignait l'indépendance du temporel, et non la prééminence. Mais pourquoi réveiller cette querelle vidée? Passons.

Puisque M. Giraud a du goût pour les Pères du quatrième siècle, on peut lui citer saint Augustin, qui est aussi un Père *illustre*. Le saint Docteur expose ainsi le devoir des rois : «Autre chose est pour le prince de servir Dieu en sa qualité d'individu, autre chose de le servir en sa qualité de prince. Comme homme, il le sert en vivant fidèlement ; comme roi, en portant des lois justes et en les sanctionnant avec une vigueur convenable... Les rois servent le Seigneur en tant que rois, quand ils font pour sa cause ce que les rois seuls peuvent faire (1). »

Ailleurs, il compare l'Eglise soumise aux puissances temporelles, c'est-à-dire l'Eglise comme la veut M. Giraud, au peuple d'Israël dans la captivité de Babylone (2). Babylone, confusion, image frappante d'un état révolutionnaire.

Et dans la *Cité de Dieu* on trouve encore une parole qui mérite d'être méditée par M. l'inspecteur général des facultés de

(1) Aliter servit Deo quia homo est; aliter quia etiam rex est. Quia homo est, ci servit vivendo fideliter; quia vero etiam rex est, servit leges justa præcipientes et contraria prohibentes conveniente vigore sanciendo.... In hoc ergò serviunt Deo reges, in quantium sunt reges, cum ea faciunt ad serviendum illi, quæ non possunt facere nisi reges. (*Epist.* CLXXXV, *ad Com. Bonifacium*, 19.)

(2) *De catechizandis rudibus*, Cap. XXI.

droit : *Vera justitia non est nisi in ea republica cujus conditor rectorque Christus est* (1).

L'Eglise est gardienne de la justice et par suite des vérités qui sont la base de l'enseignement juridique; quand donc M. Giraud nous dit que l'enseignement des lois qui régissent la société civile, est l'attribut naturel de la puissance publique, il y a lieu de faire sur cet énoncé une restriction d'une importance capitale.

La première condition qu'on doit imposer à quiconque réclame le droit d'enseignement, c'est qu'il possède la doctrine. Or, il ne peut y avoir de doctrine sans une base de principes vrais et certains. Cette base, l'Eglise seule peut la poser, parce qu'elle a reçu pour cela la parole et la lumière d'en haut, et que nul autre qu'elle n'a reçu un pareil secours.

Par la parole du Christ sont enseignées les vérités obligatoires qui doivent diriger la conscience des chefs d'Etat, comme celle des particuliers. L'Eglise garde inviolablement ces vérités, et si l'Etat ne veut pas s'égarer, il faut qu'il s'y range. — Il ne peut enseigner sans tenir compte de l'Eglise; parce qu'il la contredirait bientôt; et il n'y a pas de vérité contre la vérité.

L'État a son code; mais ce code excellent, si vanté de M. Giraud, doit tout ce qu'il a d'excellence à l'Eglise, et au travail de dix-huit siècles par lequel elle a fait le monde chrétien. D'ailleurs, le code n'est pas le droit; il n'est qu'un recueil de conclusions dérivées de la doctrine du droit. L'enseignement qui garantira le code lui-même, sera l'enseignement qui mettra en lumière les doctrines vraies, et ne se bornera pas à une froide discussion de textes, très-nécessaire, il est vrai, mais aussi très-insuffisante.

Si admirable qu'on le suppose, le code français a pourtant ses lacunes. Et l'enseignement catholique aiderait à les combler, ce qui serait un grand service rendu au bon ordre de la société. — Par exemple, en ce qui concerne les lois sur le ma-

(1) Lib, II. Cap. xxi, 4.

riage, l'Etat aurait beaucoup à apprendre de l'Eglise, et la doctrine chrétienne sauvegarderait beaucoup mieux que le code l'honneur de la famille. On citerait aisément plusieurs autres exemples ; en sorte que sur cette excellence du code français il y aurait passablement à rabattre.

Mais l'État révolutionnaire ne comprendra jamais que le salut social est dans l'accord avec l'Église, et dans l'acceptation de ses principes, garantie de tout l'ordre civil.

M. Giraud feint de croire que si l'État ne se réserve pas la vérification des aptitudes juridiques, cette vérification deviendra un droit individuel. Ceci est une grossière distraction ou une grossière mauvaise foi. Une Université catholique n'est pas un individu, c'est une association qui a beaucoup plus d'autorité que l'Université de l'État. Car d'abord elle a au-dessus d'elle une sagesse infaillible qui la dirige et qui saura prévenir ses écarts ou les arrêter au moment où ils deviendront dangereux. Elle a en conséquence des principes assurés, des obligations précises, et par là une puissante unité, parce que les principes ont un contrôle pour les maintenir, et les obligations une conscience pour les garder.

Nous savons bien que c'est tout cet ensemble que l'État redoute. Mais si l'État a ses prétentions, nous avons notre conscience et notre foi à sauver. Il n'ose les proscrire et ne pourrait le faire sans se suicider, et nous conservons nos droits.

M. Giraud, M. Wallon lui-même, ne se fient pas aux Universités catholiques. Leur défiance est sans fondement, car l'Église ne gâte jamais ce qu'elle touche. Nous avons bien plus de raisons de nous défier de l'Universiié de l'État, où nous voyons toutes les opinions les plus extravagantes s'afficher à la face du soleil, où le matérialisme et l'athéisme ont leurs chaires, où l'on peut outrager impunémement ce qu'il y a de de plus sacré sur la terre.

Du reste, si nous réclamons contre le droit d'examen que l'État se réserve avec tant de morgue par le truchement de M. le Ministre, ce n'est pas que nous redoutions son contrôle

et sa surveillance, mais nous craignons ses programmes, car l'expérience du baccalauréat nous a prouvé trop longtemps qu'ils sont la loi de l'enseignement, et l'asservissement de la doctrine catholique.

Pour conclure, nous apprenons une fois de plus par la notification hautaine de M. Giraud parlant au nom de M. Wallon, que l'Université déteste la liberté quelconque de l'enseignement catholique, qu'elle lui déclare la guerre en face, et qu'elle multiplie à grands frais, par des bourses, par des fondations, ses armes contre nous. Il est clair que si on ne peut empêcher nos écoles de naître, on veut les étouffer dans leur berceau.

L'Université, pour cette vaillante besogne, parle au nom de l'État, de cet État révolutionnaire, jaloux de tout ce qui ne rampe pas aux pieds de son autocratie césarienne. Nous l'entendons sans surprise : et il y a longtemps que nous sommes accoutumés au travail ingrat de rompre ses entraves fil par fil. Notre travail n'est pas fini, et nous devrons faire encore preuve de patience.

L'Universilé ne se contente pas d'être l'État, les phrases de M. Giraud contre l'Église, prouvent qu'elle voudrait encore se substituer à l'autorité de celle-ci sur les intelligences. Ceci n'est pas nouveau. Mgr Parisis, en 1846, signalait cette tendance comme la pensée mère de l'établissement universitaire. L'État rationaliste n'a pas changé de tempérament, les paroles de l'illustre Évèque sont encore actuelles, et nous croyons que nos lecteurs les entendront avec profit. Ils les trouveront à la suite de ces pages.

Oui, l'État affecte de remplacer l'Église en imitant sa forme. L'Université est son clergé, ce clergé a ses dogmes et prétend les tenir pour infaillibles et les imposer à tous ; il a un ordre et une juridiction. A-t-il une morale ? Peut-être. En tout cas il a un culte, des autels et des sacrifices où il répand sans pitié le sang des âmes.

Géry Dellaleau,
des Augustins de l'Assomption.

UN CHAPITRE DE Mgr PARISIS.

Voici le chapitre de Mgr Parisis, dont il est question dans l'article précédent. Il est tiré d'une brochure intitulée : *Des gouvernements rationalistes et de la religion révélée, à propos de l'enseignement* (1846). Nous reproduisons aussi la conclusion qui détermine nettement la situation respective des catholiques et de l'Université. Elle est tout aussi actuelle en 1875 qu'en 1846. Ces pages serviront à mesurer le chemin en avant que les catholiques ont parcouru à force de constance. Car notre situation a été certainement améliorée par la loi de 1850 et par celle de 1875. Mais le caractère général de la lutte n'a pas changé et la question demeure exactement la même.

G. D.

Le monopole de l'enseignement tend à remplacer l'Eglise par l'Université rationaliste.

Nous conjurons les hommes religieux qui peuvent occuper des postes dans l'Université, qui peuvent même lui être agrégés et participer à son gouvernement suprême, de ne rien prendre pour leur propre personne dans cette proposition. Ils peuvent, pour des raisons diverses et par suite de circonstances impérieuses, faire partie d'un corps dont ils ne partagent pas les doctrines intimes et les tendances générales dans leur conscience individuelle. Nous repoussons donc ici, comme nous l'avons fait dans nos précédents écrits, toute personnalité, quelle qu'elle soit, pour nous borner à l'appréciation morale d'une institution publique considérée en elle-même, ce qui est certainement dans notre droit constitutionnel.

Pour prouver que le monopole de l'enseignement entre les

mains du gouvernement de 1830 tend à remplacer l'Église par l'Université rationaliste, il suffit de faire voir : 1° que le corps universitaire a été dès le principe constitué, autant que possible, sur le modèle hiérarchique du sacerdoce catholique; 2° que ce corps enseignant fonctionne aujourd'hui nécessairement au profit du rationalisme.

Or, rien n'est plus facile à démontrer que ces deux points.

1° L'homme supérieur, suscité par la Providence pour réparer en France, il y a un demi-siècle, les ruines immenses amoncelées par l'anarchie, avait à un trop haut degré le génie du despotisme pour ne pas vouloir tenir sous la domination de sa triomphante épée la religion même à laquelle il rendait extérieurement son libre exercice. Et du reste, il était secondé dans ce projet superbe non-seulement par l'impulsion impie des septembriseurs qu'il avait peine à contenir, mais aussi par les préventions gallicanes qui régnaient alors presque sans contrôle dans les âmes d'ailleurs les plus sincèrement chrétiennes. Portalis, sur ce point, lui prêta donc son concours, tout aussi bien que Carnot.

Mais à défaut des anciens parlements dont les prétentions turbulentes n'avaient pas été moins funestes au trône qu'à l'autel, Napoléon imagina l'Université pour en faire une sorte d'église laïque qui tiendrait en échec et dominerait au besoin le sacerdoce de Jésus-Christ. Et c'est en effet sur ce plan et d'après cet esprit que l'Université se développa.

Que l'on nous permette de faire voir en détail jusqu'à quel point l'Université est calquée sur l'Église catholique. Ce parallèle pourra paraître d'abord un vain jeu d'esprit; mais nous pensons qu'on le trouvera très-réel et très-sérieux quand on aura fini la lecture de ce chapitre.

L'Université a pour chef supérieur son Grand-Maître, ministre de l'instruction publique; pour conseil permanent chargé de prononcer sur les doctrines et sur les livres, son conseil royal; pour pasteurs du premier ordre, ses recteurs; pour cours d'enseignement supérieur équivalant à nos cours

de théologie, ses facultés; pour pasteurs du deuxième ordre, ses proviseurs, ses principaux, ses censeurs, ses professeurs en tout genre; pour ministres inférieurs, ses maîtres d'étude et ses instituteurs primaires; enfin, pour sacerdoce, toute sa hiérarchie organisée et complète se rattachant, comme dans l'Église catholique, à l'unité d'un chef suprême (1).

Ce n'est pas tout : indépendamment de la hiérarchie d'ordre, on a établi, qui le croirait? une hiérarchie de juridiction, et ce mot est devenu universitaire. On a même fixé les cas de *compétence* et les cas d'*exemption* (2). Et pour que rien ne pût échapper à cet immense réseau d'une sorte d'église laïque, pour que surtout l'Église de Jésus-Christ pût au besoin devenir servante et captive, on a rangé le prêtre catholique comme tel dans la file des fonctionnaires officiels de l'État : on l'a placé entre le proviseur et les professeurs du premier ordre, auxquels il est formellement assimilé (3); de même que l'on a renfermé les facultés de théologie dans le cadre des études légales, avec les facultés de droit et de médecine (4).

Assurément voilà bien déjà de quoi jeter l'inquiétude dans l'âme de tout homme qui met le règne de Dieu au-dessus du règne de César.

Cependant on n'en est pas resté là. Pour former entièrement le corps universitaire sur le modèle de l'Église, il ne suffisait pas de l'organiser en pouvoirs hiérarchiques, il fallait encore

(1) Nous ne voulons rien admettre dans ce rapprochement qui ne soit grave et fondé. C'est pourquoi nous nous contenterons de demander ici, par forme de simple observation, pourquoi l'on a donné aux dignitaires de l'Université la couleur violette, qui dans l'Église est réservée aux Evêques? Le costume de ces dignitaires est ainsi déterminé par le décret du 31 juillet 1809 : « Simarre de soie violette, ceinture pareille avec glands d'or, robe pareille bordée d'hermine, toque violette brodée en or, chausse violette, etc.... »

Nous demanderons ensuite pourquoi l'on a réglé, par l'article 1er du décret du 17 septembre 1808, que le grand-maître prêterait serment *à la chapelle avec le même cérémonial que les Archevêques?* (*Cette note et les suivantes sont de Mgr Parisis.*)

(2) Voir le *Code universitaire*, titre X, juridiction.

(3) *L'aumônier est assimilé pour le rang aux professeurs de premier ordre.* (Règlement du 19 septembre 1809, encore en vigueur aujourd'hui).

(4) *Il y aura dans l'Université cinq ordres de facultés, des facultés de théologie, des facultés de droit, des facultés de médecine*, etc. (Décret du 17 mars 1808, art. 6.)

lui donner le droit d'avoir ses doctrines et celui de les imposer. Aussi c'est bien ce que l'on a fait.

On a décrété que les livres d'enseignement seraient tous exclusivement déterminés par le conseil royal (1). Ce décret n'a pas cessé un instant d'être en vigueur ; et il est inutile de faire remarquer qu'en déterminant les livres on règle par cela même les doctrines. D'ailleurs on a ordonné formellement que les doctrines de l'Université seraient seules enseignées, non-seulement dans ses propres colléges, mais jusque dans les institutions privées, au point que le grand-maître a le droit de fermer une pension quand on y enseigne des principes contraires à ceux que professe l'Université (2). Nous le demandons, n'est-ce pas là un véritable droit d'excommunication?

Voilà donc bien l'Université constituée légalement dans les mêmes conditions que l'Église de Jésus-Christ ; et, de plus, pour le résultat matériel, il y a cette différence que le pouvoir de l'Église est purement moral, et qu'aujourd'hui, surtout en France, elle n'a pour soumettre à ses enseignements aucun moyen coërcitif, ce que assurément nous ne regrettons pas, tandis que l'Université, qui est l'État, a dans sa main tous les moyens possibles de contrainte absolue (3), et l'on sait comment elle en fait usage. Elle ne dit pas tout à fait comme le prophète du Koran : Crois ou meurs ; mais elle dit à tous les enfants de la France : Vous mangerez le pain de mes doctrines, ou bien toutes les carrières sociales vous seront fermées ; en d'autres termes : Vous croirez en moi ou bien vous serez des parias.

Il est donc bien évident que l'Université est dans l'État

(1) Décret du 17 mars 1808, art. 80. Cet article est exécuté chaque année par des arrêtés spéciaux du conseil royal, determinant le catalogue des livres d'enseignement.

(2) Décret du 15 novembre 1811, art. 57. Les termes de l'article 64 sont bien plus redoutables encore, à raison du vague qu'on leur a laissé. Il y est dit : « Tout maître de pension qui s'écartera des bases d'enseignement prescrites par les lois et règlements sera puni par la suspension de ses fonctions, etc. »

(3) Toute la législation universitaire met à la disposition immédiate du grand-maître et même des recteurs toutes les ressources et tous les agents de la force publique. (Voir entre autres le décret du 15 novembre 1811, art. 54 et suiv.)

comme une sorte d'église laïque chargée de tout l'enseignement, et que cette hiérarchie universitaire si fortement organisée, si puissamment appuyée, est légalement très-supérieure au sacerdoce catholique (1), aussi bien qu'aux autres hiérarchies religieuses, qui toutes sont comprises comme des détails dans le plan de l'Université enseignante, et comme tels, soumises à ses lois.

Or, après ce que nous avons exposé, est-il nécessaire de demander pour quel pouvoir et pour quelle doctrine ce sacerdoce fonctionne depuis 1830?

2° Quelles que fussent au fond les convictions religieuses de l'homme étonnant qui fonda l'Université impériale, il est certain qu'extérieurement du moins, et surtout dans le principe, il ne voulait dominer la Religion qu'à la manière de Louis XIV, c'est-à-dire sans cesser de faire profession d'obéissance à ses lois. De même il voulait que son Université pût au besoin résister à l'Église, mais tout en restant légalement dans son sein.

Et c'est pour cela que, par l'article IX de son décret constitutif, il ordonna formellement que toutes les écoles de l'Université prendraient avant tout *pour base de leur enseignement les préceptes de la Religion catholique, apostolique et romaine.*

Mais aujourd'hui cette base de l'enseignement est-elle admise, est-elle même admissible? n'est-elle pas devenue absolument inconstitutionnelle? N'avons-nous pas démontré que l'Université ne peut avoir en propre, comme corps enseignant, d'autres doctrines que celle de la pure raison placée en dehors de la foi?

Donc quelle que soit la droiture des intentions individuelles, quels que puissent être même les efforts du gouvernement pour résister aux résultats de sa propre position, il est évident que

(1) C'est peut-être ici le lieu de faire remarquer que le traitement du clergé catholique, qui n'est qu'une indemnité et qui d'ailleurs est prescrit par le Concordat et par la Charte, se trouve cependant soumis chaque année au vote toujours incertain des Chambres; tandis que l'Université, indépendamment des crédits énormes et toujours croissants qui lui sont annuellement appliqués, possède un apanage de 1,400,000 francs, qui lui a été attribué par décret du 24 mars 1808, et dont elle n'a pas cessé de jouir.

ce corps dont nous venons de tracer la redoutable hiérarchie, est obligé par l'empire de sa nature constitutive et légale de fonctionner au profit du rationalisme et conséquemment pour la ruine des doctrines que le rationalisme exclut, c'est-à-dire de toutes les doctrines révélées, spécialement des doctrines catholiques.

Ne dites pas que nous exagérons les conséquences de votre position. Ces conséquences, nous pourrions les démontrer en mille manières (1), mais nous n'avons même pas besoin de les déduire : elles se trouvent dans le texte même de vos lois disciplinaires. Vous avez réglé que toute pension où l'on enseignerait des principes contraires à ceux de l'Université serait fermée, et si l'État a le droit de diriger l'enseignement, cette disposition est parfaitement légitime, elle est même de rigueur.

Mais, veuillez le remarquer, les principes catholiques sont certainement, sur beaucoup de points essentiels, contraires à ceux de l'Université rationaliste. On peut même dire que pour tout ce qui regarde la foi, ils sont incompatibles avec eux. Donc ces règlements les plus essentiels, ceux qui tiennent le plus intimement à votre nature vous portent irrésistiblement à faire fermer, quand le temps en sera venu, toute institution catholique, à faire interdire tout enseignement catholique, à faire repousser toute influence catholique.

Maintenant, prêtres catholiques, gardons le silence : laissons se fonder, se fortifier et s'étendre cette église laïque du nouveau dieu qu'on appelle l'État ; laissons lui recevoir, sans résistance et sans réclamation, la consécration du temps : laissons les peuples s'habituer à *croire* en elle, comme précédemment ils croyaient en l'Église catholique, c'est-à-dire à recevoir

(1) Nous en avons, entre autres, une preuve bien évidente dans la sympathie de tous les ennemis de l'Église pour l'omnipotence de l'Université. Comment se fait-il que les démocrates, qui saisissent d'ailleurs toutes les occasions et cherchent tous les moyens d'affaiblir le gouvernement comme pouvoir central, soient unanimes pour le fortifier outre mesure du côté de son action sur l'enseignement, sinon parce qu'ils savent que cette action tend, par sa nature rationaliste, et indépendamment de toutes les volontés particulières, à la ruine des croyances révélées.

avec une pleine sécurité de conscience les livres et les doctrines portant l'approbation, non d'aucune autorité religieuse, mais du conseil royal de l'Université. Laissons tous les instituteurs se persuader de plus en plus qu'ils dépendent exclusivement et en toute chose, même pour la croyance et la morale, non plus des ministres de Jésus-Christ, l'éternelle vérité, mais d'un ministre du roi et d'un recteur qui le représente : laissons-les croire que, malgré l'improbation du prêtre, leur enseignement est toujours assez orthodoxe dès lors que l'inspecteur laïc l'a déclaré irréprochable.

Faisons plus : afin de mieux abaisser le sacerdoce de Jésus-Christ devant la hiérarchie universitaire, entrons nous-même dans les rangs de l'Université, plaçons-nous sous cette bannière de l'État enseignant qui porte écrit, en caractère ineffable : *Rationalisme;* pour cela courbons nos fronts consacrés par l'huile sainte sous les épreuves laïques du baccalauréat, donnons aux familles la garantie de notre ministère sacré, en faveur d'établissements dirigés par un pouvoir auquel il nous est impossible de donner une religion quelconque, que les peuples voient ainsi partout la robe du prêtre mêlée et soumise à la simarre académique.

Faisons cela, et ensuite que, dans un temps donné, quand toutes ces idées laïques seront bien répandues, bien mûres, bien dominantes, il survienne entre l'Église et l'État une de ces difficultés graves qu'il est toujours facile à la politique de susciter quand elle y trouve son intérêt, qu'il se fasse alors (hélas! que Dieu nous en préserve! mais il faut bien prévoir des cas éventuels vers lesquels le courant des idées nous entraîne), qu'alors il se fasse une rupture entre le Saint-Siége et le gouvernement français : nous le demandons, pour qui se prononcerait un peuple travaillé persévéramment, unanimement et dès le bas-âge, par l'idée qu'il dépend en tout et pour tout enseignement, du pouvoir laïc seul; et si ce pouvoir était par sa nature essentiellement rationaliste, que deviendrait ce peuple?

Nous croyons bien, et nous tenons à le redire, que ceux qui

ont en main aujourd'hui les rênes du pouvoir n'ont pas l'intention de conduire, même de loin, la France à cet abîme, mais nous sommes sûrs qu'il existe parmi nous une école influente, nombreuse, riche, ayant à sa tête des hommes très-habiles et très-puissants, qui veut nous conduire là, et qui espère nous y conduire pour le monopole; et nous disons que tout ce qui se fait pour l'extension du pouvoir absolu de l'Université, favorise les projets lamentables des hommes dont nous parlons.

. . . .

Les discussions entre l'Église et l'État ne sont autre chose qu'une lutte entre le principe de la révélation et le système du rationalisme; par la nature des choses, et en dépit de toute volonté contraire, le rationalisme se trouve identifié avec l'État enseignant, comme la révélation est personnifiée dans l'Église enseignante; conséquemment tout catholique qui repousse la domination de l'Université réclame et combat réellement, comme le disaient les anciens, *pro aris et focis*, c'est-à-dire pour les droits de sa conscience et pour ceux de sa famille. Voilà ce que nous avions à prouver, et voilà ce qu'il nous semble avoir mis sous tout son jour : il ne nous reste plus qu'à conclure en quelques mots.

CONCLUSION

Le gouvernement veut la paix; ses intérêts matériels et même ses conditions d'existence la réclament. L'Église la veut aussi. Il est dans la nature de sa mission divine de prêcher et de maintenir la paix.

Mais, tout en parlant de la paix, le gouvernement repousse la domination de l'Église et lui dit : Vous êtes exclusive dans vos doctrines; ma constitution ne me permet pas de me soumettre, comme gouvernement, à des doctrines exclusives.

L'Église également, tout en désirant la paix, repousse, en ce qui concerne les doctrines, la domination du gouvernement, et lui dit : Vous êtes essentiellement rationaliste : Ma foi se

refuse à ce que vous forciez des enfants que Dieu m'a confiés, à recevoir, n'importe à quel titre, votre enseignement.

Entre ces deux puissances, qui existent simultanément sur ce sol de la France, l'une, représentée par les pouvoirs de l'État et ses trente-trois millions de sujets, l'autre par ses quatre-vingts évêques, ses quarante mille prêtres et ses trente millions de fidèles ; entre ces deux puissances, qui refusent mutuellement de se reconnaître l'une à l'autre par un certain côté, quelle est la voie de la réconciliation et de la paix, d'une paix sérieuse et durable, utile à tous ? Évidemment cette voie ne peut se trouver que dans la liberté absolue de l'une et de l'autre, dans la convention mutuelle de ne s'entraver en rien, de ne se troubler en rien réciproquement.

Que l'État ait des écoles publiques réglées par une loi, ainsi que le veut formellement la contitution du pays ; que les familles qui auront confiance dans l'éducation qui y sera donnée y envoient leurs enfants, tel est l'ordre légal. Si l'Église y mettait obstacle, on pourrait légitimement, de ce côté, l'accuser de troubler la paix.

Mais aussi, en retour, que l'Église ouvre librememement et sans aucun obstacle des écoles pour les familles qui voudront que leurs enfants soient élevés par elle.

Tel est son droit civil aussi bien que son droit divin ; et si le Gouvernement s'y opposait en quelque manière ; s'il prétendait dominer ou diriger ces écoles libres autrement que par l'application générale de ses lois de haute police, il est bien clair que c'est lui qui ne voudrait pas la paix.

Vous dites, ou du moins on vous pousse à nous dire :

J'ai la force en main ; je prétends qu'on m'obéisse en tout. Vous voudriez qu'on vous obéit même contre la conscience et contre le droit ! Alors, dites que vous voulez imposer la servitude, mais ne dites pas que que vous voulez la paix ; et sachez bien que plus vous imposeriez l'une, et moins vous auriez l'autre. La persécution contre l'Église n'a jamais valu à ses au-

teurs qu'une vie agitée, et plus tard un nom flétri. Les seuls qui gagneraient à l'oppression que vous nous feriez sentir, ce seraient vos plus mortels ennemis, ce seraient les anarchistes, qui veulent votre ruine, et qui sentent que, la Religion étant le premier boulevard des Gouvernements, ils ont besoin de marcher sur nous pour vous atteindre et vous renverser.

Quoiqu'il en soit de vos projets et quoiqu'il en doive être de votre avenir, voilà, pour le combat actuel, les deux positions désignées de manière à ne pouvoir plus s'y méprendre.

D'un côté, le Rationalisme, de l'autre, la Religion révélée.

Soutenir la domination de l'Université, ou, ce qui revient absolument au même, reconnaître au Gouvernement actuel un droit suprême d'action sur l'enseignement de toute la jeunesse, c'est vouloir directement le triomphe du Rationalisme.

Au contraire, travailler pour la vraie liberté d'enseignement, c'est-à-dire pour la liberté affranchie de toute mesure préventive et de toute direction imposée, c'est travailler au succès d'une cause dont dépend la conservation de la foi révélée, et conséquemment le salut de la religion en France.

On a beau vouloir se faire illusion, tel est l'état de choses, il n'y a pas de position intermédiaire (1).

Maintenant que chacun choisisse la bannière sous laquelle il veut se placer.

(1) Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas certains degrés à franchir pour arriver à la liberté qu'il s'agit d'atteindre, et que nous ne puissions pas, en pratique, nous résigner à rester provisoirement sur ces degrés intermédiaires; mais cela veut dire qu'en principe nous devons demander, pour nos consciences, l'affranchissement total de toute entrave et de toute contrainte civiles, sous peine de concéder des droits de domination au Rationalisme.

INAUGURATION

DES

UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

Les Universités catholiques sont fondées; nos lecteurs connaissent les travaux qui ont préparé ce grand acte. Rendons compte aujourd'hui très-rapidement des cérémonies et discours d'inauguration.

POITIERS.

ÉRECTION CANONIQUE DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Quoique nous ayons peu de détails sur le rétablissement de la Faculté de théologie de Poitiers, nous devons lui consacrer les premières lignes de ce compte-rendu ; c'est la Faculté maîtresse, c'est la première Faculté catholique canoniquement érigée; à ce double titre, elle a droit à un premier hommage.

L'illustre successeur de Saint-Hilaire, le Docteur de l'Église de Poitiers, commence la lettre pastorale qu'il adresse à son clergé et à son peuple au sujet du rétablissement canonique de la Faculté de théologie de Poitiers, en rappelant ces paroles de l'*Ecclesiaste* : « Toutes choses ont leur temps, temps de naître et temps de mourir, temps de planter et temps d'arracher, temps de détruire et temps d'édifier, temps de disperser les pierres et de les assembler, temps de se taire et temps de parler.... Toutes choses sous le Ciel se meuvent dans les espaces qui leur ont été marqués. »

« Or, ajoute-t-il, si le mal nous réserve trop souvent de crüelles surprises, le bien lui aussi quelquefois nous apporte des joies inattendues. » Aussi s'estime-t-il heureux de commencer cette nouvelle pé-

riode de sa vie épiscopale après le quart de siècle écoulé par l'annonce de la résurrection de la Faculté théologique de l'antique Université de Poitiers, fondée autrefois par le Pape Eugène IV, à la demande et avec le concours de Charles VII, et rétablie aujourd'hui par les lettres apostoliques données sous l'anneau du Pêcheur, à la date du premier octobre de cette année. Mais qu'est-ce qu'une Faculté de théologie dans une Université? Avant de répondre, Monseigneur Pie expose dans un magnifique langage l'idée catholique de l'Université. « Pour unir de la base au sommet toutes les assises et les colonnes de l'édifice de la science, il fallait le ciment divin d'une doctrine une et immuable; et comme l'Église catholique est l'unique dépositaire autorisée, la seule gardienne infaillible de cette doctrine venue du Ciel, seule elle pouvait rapprocher et fonder dans un tout harmonique, en les subordonnant à la Vérité suprême les études isolées, et les écoles souvent discordantes de l'enseignement profane. » C'est là cette incomparable doctrine de la fin dernière qui commande à la vie tout entière, et doit dominer les études, les subordonne de manière à établir dans l'intelligence humaine cet accord, cette harmonie qui doit avoir son commencement et sa consommation dans la vision et la possession de la Vérité totale et suprême, Dieu surnaturellement connu et surnaturellement aimé.

Or, la théologie qui est la science surnaturelle, seule peut fournir aux sciences humaines à la fois et une infaillible lumière et un guide sûr, seule elle peut les coordonner, les harmoniser, les sanctifier et les porter vers Dieu : aussi le sens profondément chrétien de nos Pères n'aurait-il pas compris plus facilement une Université, un *studium generale*, d'où l'enseignement théologique eût été exclu, qu'il n'aurait compris un corps auquel il n'aurait rien manqué, sinon la tête : Monseigneur Pie s'estime heureux « de pouvoir porter immédiatement ses préférences vers la noble reine des sciences; et comme une étroite solidarité va lier entre elles toutes nos écoles catholiques animées d'une même foi et d'une même charité, ne formant qu'un corps et qu'une âme, il lui est doux d'avoir entendu déjà plus d'une fois ses frères dans l'épiscopat, le féliciter et le remercier d'un résultat obtenu au profit de tous. » Il rappelle les titres de la ville et du diocèse de Poitiers, à une situation si privilégiée; le grand nom d'Hilaire à lui seul suffirait à autoriser une telle faveur. Les rois, les papes eux-mêmes ont reconnu que la ville de Poitiers avait des droits exceptionnels à la possession d'une Université catholique; et du con-

cert des deux autorités, une étude générale est établie et admise en ladite ville à la gloire de Dieu et à l'heureux accroissement de la République; laquelle étude y sera continuée à jamais.

Hélas! la Révolution avait donné, au nom des Droits de l'Homme, un cruel démenti à ces grandes paroles d'Eugène IV. Cependant si l'impiété révolutionnaire avait eu quelque sentiment de respect pour les vieilles gloires de la Patrie française, elle aurait respecté cette Université de Poitiers illustrée pendant des siècles par l'enseignement des maîtres de la science profane et de la science sacrée. Monseigneur Pie en arrive alors à indiquer les premiers efforts tentés par les évêques de la métropole de Bordeaux pour arriver au rétablissement d'une Faculté théologique à Poitiers; ces essais ont servi de préparation à l'œuvre actuelle; une première approbation du Saint-Siége avait encouragé ces tentatives; aussi l'évêque de Poitiers « ne se crut-il point téméraire en sollicitant dès le lendemain du vote et de la publication de la loi, et conformément à la déclaration faite à la tribune par le rapporteur relativement aux Facultés de théologie, la sanction canonique de l'œuvre ainsi existante; tous les documents requis à cet effet ayant été soumis à l'examen et au suffrage des consulteurs de la congrégation compétente, Pie IX, à la date du premier octobre, a daigné nous faire expédier les lettres apostoliques suivantes, après les réceptions desquelles il nous est permis de dire: « Les rescrits sont venus de Rome, la cause est finie: *Rescripta Roma venerunt, causa finita est.* »

PIUS PP. IX

AD PERPETUAM REI MEMORIAM

Pictaviensem Ecclesiam, jam inde a primis temporibus quibus Christiana Religio Gallias pervasit, omni laudum genere floruisse constat. Ex hac matura prodiit illud ingenii et scientiæ lumen Hilarius, qui terrarum orbi et cunctæ affulsit Ecclesiæ ut, dicendi vi ac copia singulari, eodem tempore Constantii Augusti minas furoremque contunderet, Arianorum fraudes detegeret, erroresque refutaret. Nullus per ea tempora neque tam longinquus neque tam reconditus locus erat, quo Romanum nomen pervenerat, qui summis haud laudibus sanctitatem vitæ, puritatem doctrinæ, splendorem nitoremque eloquentiæ tanti fidei Confessoris efferret, adeo ut magnus ille vir ad propriæ justitiæ fructus eos adjecerit quos cæteri ab ipsius disciplina et scriptis uberes sane diuturnosque cepere.

Neque minori emolumento scientiis et humanioribus litteris in civitate Pictaviensi fuit Venantius ille Fortunatus, quem quasi dedisse Galliæ videtur Italia, ut suavitate poeseos ethnicorum reliquias Christianæ Religionis mysteriis sensim imbueret, caneretque illustrium virorum laudes et ingentia opera quæ in Galliarum Ecclesia tunc passim excitabantur.

Quare minime mirandum si, istorum Patrum vestigiis inhærens, juventus Pictaviensis in illud potissimum animum intenderet, ut in sacris profanisque studiis cæteris antecelleret. Itaque simul ac barbarorum incursionibus cessatum, depulsisque ignorantiæ tenebris, lycea magna resurgentium scientiarum ac litterarum domicilia, auspice Ecclesia institui cœpta sunt, Pictaviensi in civitate illud extitit quod, ad preces Caroli VII, Galliarum Regis, Eugenius IV, Prædecessor Noster erexit, et ab anno reparatæ salutis MCDXXXI, scientiarum ac litterarum cultui et honori fere usque ad nostra tempora stetit.

Tantæ veluti gloriæ hæres venerabilis Frater Ludovicus Eduardus Pie, Episcopus Pictaviensis, quo præsertim sacra Theologia, scientiarum omnium parens, ac fastigium, cunctarumque veritatum quæ ad exploratam felicitatem atque æternam hominis vitam, quin et ad ejus erga Deum, erga seipsum et erga humanam communionem officia pertinent, custos et vindex, Pictavii proprio veluti in domicilio conquiesceret, daretque fructus ejus civitatis celebritati consentaneos, maximi exempli studio, atque industria, prope jam vicesimum annum adlaborat ut Theologicæ Scholæ Pictavienses doctorum fama et disciplinarum amplitudine ac puritate præfulgeant.

Quo quidem in exequendo consilio egregios nactus est operis socios, et in omni doctrinæ genere maxime spectatos, Nobis vero diuturnissima experientia probatissimos, qui proximis hisce annis Alma in Urbe Nostra in tradendis Theologicis, Canonicis, Philosophicisque disciplinis summa sunt cum laude successuque versati.

Nuper vero idem venerabilis Frater Nobis exposuit sibi ad augendum Theologicarum earumdem Scholarum splendorem esse in animo alias cathedras, aliasque disciplinas adjicere, sociorum pariter qui supra scripti sunt curæ committendas, ac, propositis ad imitandum Theologicis Almæ hujus Urbis Facultatibus, quæ sub auspicio et patrocinio Romani Pontificis inter cæteras semper principem locum tenuere, id unum conari ut Pictaviensium Theologicarum Scholarum ratio illarum imaginem adumbret ac referat. Item à Nobis enixis precibus petiit ut Theologicis istius modi Scholis, satis jam tot annorum periclitatione probatis, atque ad tam salubrem frugiferamque normam exactis, quemadmodum alias deferendorum Baccalaureatus ac Licentiæ graduum candidatis qui, facto doctrinæ suæ solemni periculo, probitate morum,

alacritate studiorum, scientiæ laude illo digni honore habiti fuerint, Sancta hæc Sedes jus impertiit, ita lauream quoque doctoralem concedere ex Apostolica venia Nostra liceat.

Nos igitur qui probe scimus nihil in istis Scholis tradi quod omnino non sit saniori doctrinæ consonum, ac re experti novimus quot et quanti momenti fructus non modo in civitatem ipsam Pictaviensem ac finitimas diœceses quæ Metropolitæ Burdigalensis jurisdictione continentur, sed etiam in regiones longe dissitas inde redundarint, quique pro certo habemus memorati venerabilis Fratris et ejus sociorum diligentia factum iri ut eædem Scholæ acrius in dies impensiusque se dent ad veræ religionis scientiam propagandam ac strenue asserendam, votis hujusmodi obsecundare, quantum cum Domino possumus, voluimus, atque ita tum sancto Hilario Doctori cæterisque Pictaviensis Ecclesiæ cœlestibus Patronis debitum habere honorem, tum eumdem Antistitem Ludovicum Eduardum propria ac præcipua paternæ benevolentiæ Nostræ significatione complecti.

Quæ cum ita sint, singulos atque universos quibus Nostræ hæ litteræ favent ab quibusvis excommunicationis et interdicti aliisque ecclesiasticis censuris, sententiis et pœnis quovis modo vel quavis de causa latis, si quas forte incurrerint, hujus tantum rei gratia absolventes et absolutos fore censentes, Theologicas Scholas Pictavienses de quibus habita ante mentio est, in propriam ac vere dictam Facultatem Theologicam auctoritate Nostra Apostolica, tenore præsentium erigimus, eisque concedimus ut, præter potestatem conferendi minores academicos gradus, jure polleant conferendi, juxta methodum in hac Alma Urbe servatam, doctoralem lauream illis qui rite sacræ Theologiæ cursum ibi absolverint, et, facto doctrinæ periculo, coram quatuor saltem examinatoribus præter Præsidem studiorum Præfectum ejusve substitutum professoribus Theologicis, prudenti suffragiorum pluralitate digni hujusmodi honore fuerint judicati.

At enim præcipimus ut qui doctores ita fuerint renunciati laurea decorentur, postquam Fidei Catholicæ professionem emiserint juxta formam a Pio IV, Prædecessore Nostro recolendæ memoriæ præscriptam, atque hujus fidei professionis conceptis verbis mentio fiat in diplomatibus sive litteris quæ ad rei fidem faciendam edentur. Eadem porro auctoritate per præsentes impertimus ut qui laurea, uti descripsimus, insigniti fuerint, eisdem honoribus, privilegiis, prærogativis uti ac frui optimo jure possint ac illi utuntur, fruuntur, qui in hac Alma urbe Nostra eo ipso honore decorantur.

Tandem decernimus præsentes Nostras litteras firmas, validas et efficaces fore, suosque plenarios et integros effectus sortiri et obtinere, illisque ad quos pertinent pertinuerintque hoc futurisque temporibus

plenissime suffragari; sicque in præmissis per qualescumque judices ordinarios vel delegatos, etiam causarum Palatii Apostolici auditores, Sedis Apostolicæ Nuntios, ac Sanctæ Ecclesiæ Romanæ Cardinales etiam de Latere Legatos, sublata eis et eorum cuilibet quavis aliter judicandi et interpretandi facultate et auctoritate, judicari et definiri debere, ac irritum et inane, si secus super his a quoquam quavis auctoritate scienter vel ignoranter contingerit attentari. Non obstantibus Constitutionibus et ordinationibus Apostolicis, cæterisque speciali licet atque individua mentione ac derogatione dignis in contrarium facientibus quibuscumque.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris, die 1 Octobris MDCCCLXXV, Pontificatus Nostri anno trigesimo.

F., card. Asquinius.

(Locus sigilli.)

« Les prêtres et les fidèles du diocèse de Poitiers, ajoute Monseigneur Pie, ne peuvent mieux répondre à ce témoignage de la haute bienveillance du Souverain-Pontife, qu'en apportant un dévoué et généreux concours à la fondation de la Faculté de théologie désormais canoniquement érigée; les prêtres y trouveront le commencement de leurs études sacerdotales, les familles chrétiennes y trouveront pour leurs fils ces idées saines sur les droits sociaux de l'Église et du Christ, dont l'absence ou plutôt la négation a précipité la Patrie dans d'effroyables abîmes ; » viennent alors des détails éminemment pratiques sur l'organisation matérielle de l'Œuvre. Des dépenses considérables sont nécessaires; mais l'Évêque de Poitiers ne doute pas un instant de la bonne volonté de son clergé et de son peuple : « Et maintenant, dit en terminant Monseigneur Pie, que la bienheureuse Vierge, Mère de Dieu, aux pieds de laquelle nous avons tant et tant de fois déposé la pensée et le sort de cette difficile entreprise, daigne ajouter au succès déjà obtenu près du Siége apostolique, celui qui dépend désormais de la mesure de notre coopération.

« Inutile de dire que la *Revue de l'Enseignement chrétien* s'associe de toute son âme au vœu de l'éminent Évêque ; elle ne doute, d'ailleurs, nullement que placée sous le patronage du grand Docteur de l'église Saint-Hilaire, soumise à la haute direction de son digne successeur, la naissante Faculté de théologie de l'Université de Poitiers ne ressuscite bientôt les glorieux souvenirs et les traditions non moins glorieuses de son illustre devancière.

UNIVERSITÉ DE LILLE.

Le 18 novembre était inaugurée, sous la présidence de Mgr Lequette, évêque d'Arras, assisté de Mgr Monnier, évêque de Lydda, et de M. Catel-Béghin, maire de Lille, l'Université ou plutôt l'Institut catholique de cette ville. Le Cardinal-Archevêque de Cambrai, que son âge et ses fatigues retenaient dans sa ville épiscopale, avait adressé à son coadjuteur, l'évêque de Lydda, l'expression de son vif regret, en même temps qu'il lui transmettait le bref d'approbation et d'encouragement dont voici le texte :

PIUS PP. IX.

« Dilecte Fili noster, salutem et Apostolicam Benedictionem.

« Quæ tu, dilecte Fili noster, una cum venerabili fratre Joanne Baptista Josepho, episcopo Atrebatensi, significas de studio, quo prospicere satagitis, per quasdam saltem facultates, rectæ juventutis institutioni, atque ita exordiri propositæ universitatis molitionem, ea Nobis sunt acceptissima.

« Videmus enim quot mentes per structas legum captiones vitientur, et quot animis materialismus ingeratur per inania commenta gravi scientiæ apparatu ducta e physicis disciplinis.

« Sicuti igitur utilissimum censemus hisce malis occurrere per sanam solidamque doctrinam, quæ sacrorum pastorum inspectioni ac regimini subjecta nullo modo deflectat a veritate, sic ultro omnia fausta adprecamur hujuscemodi exordiis et iis omnibus qui ipsis suffragantur, egregioque consilio vestro ferunt opem.

« Cupimus autem ut superni favoris auspex sit Apostolica Benedictio quam præcipuæ nostræ benevolentiæ testem tibi, Dilecte Fili noster, venerabili Fratri, episcopo Atrebatensi, illis qui incœpto vestro quoquo modo suppetias ferunt, et clero populoque tuo ac Atrebatensi toti peramanter impertimus.

« Datum Romæ apud S. Petrum die 4 novembris anno 1875.

« Pontificatus nostri anno tricesimo.

« PIUS PAPA IX. »

Avant la lecture du bref, M. Champeaux donne lecture, au nom de la Commission chargée de préparer la création d'une Université

catholique à Lille, d'un rapport où il rappelle en termes éloquents les commencements de l'Œuvre, les luttes et les difficultés d'une part, de l'autre les joies et les triomphes. Il termine par cette belle page, que nous voulons mettre tout entière sous les yeux de nos lecteurs :

« Eh! bien, messieurs, ne vous semble-t-il pas que, si nous savons être courageux dans la poursuite de notre but, nos malheurs vont finir? Ne vous semble-t-il pas que la miséricorde de Dieu s'est étendue sur nous et que son Église peut nous dire : « Oui, la vérité vous délivrera! » Elle nous délivrera de ces sophistes qui veulent asservir le droit éternel aux passions et aux perfidies des plus habiles ou des plus nombreux; elle nous délivrera de ces cyniques qui, ne trouvant pas l'âme au bout de leur scalpel, disent qu'elle n'est qu'une expression collective pour signifier les diverses fonctions de l'organisme humain; elle nous délivrera des littératures éhontées et de cette science qui fait l'homme fils de la brute, sans terme comme sans origine, aussi incapable de se souvenir des cieux que d'y trouver, un jour, l'accomplissement de sa vie! Elle nous délivrera de ce faux catholicisme qui rêve sans cesse de faire avec l'erreur des pactes insensés et qui méconnaît, tous les jours, la parole providentiellement opportune du Vicaire de Jésus-Christ! Elle nous rendra des races pures et vaillantes! Elle fera de vos fils, mesdames, non pas des révolutionnaires et des impies, mais des hommes de foi, d'espérance et de charité, portant dans leur cœur deux amours qui seront la sauvegarde de celui que votre tendresse leur demandera pour vous-mêmes : l'Eglise, dont ils auront appris à défendre la cause immortelle, la France, dont ils seront le sol vivant où germera de nouveau son glorieux avenir! »

M. le chanoine Hautcœur, le modeste et savant directeur de la *Revue des sciences ecclésiastiques*, aujourd'hui recteur de la nouvelle Université, expose ensuite, en traits rapides, et ce qui a été fait, et ce qui reste à faire, pour asseoir sur de solides bases l'œuvre nouvelle, lui donner les développements essentiels qu'elle exige, lui attirer un sympathique concours, lui conquérir enfin cette action à laquelle lui donnent droit et son organisation fortement catholique, et le milieu éminemment favorable où elle se trouve placée; il termine en remerciant, au nom de l'Université nouvelle, le maire de Lille, qui avait bien voulu honorer de sa présence la cérémonie d'inaugu-

ration, et en s'engageant, vis-à-vis des familles qui l'entendent, à faire des futurs élèves à la fois de bons chrétiens et de bons Français.

M. de Vareilles, pro-doyen de la Faculté de droit, fait, dans un magnifique exposé, prompte et sévère justice des objections élevées contre les Universités catholiques. Enfin Monseigneur d'Arras a terminé la cérémonie par une éloquente allocution, dans laquelle il rappelle les premières luttes pour la liberté de l'enseignement secondaire et le nom glorieux de son illustre prédécesseur, Mgr Parisis; il affirme ses espérances pour l'avenir; il est heureux du concours que veulent bien prêter à cette Œuvre et l'excellent chanoine Hautcœur, et les dévoués professeurs; il promet enfin de rester jusqu'au dernier jour entièrement dévoué à l'Université de Lille.

UNIVERSITÉ D'ANGERS.

L'inauguration de l'Université angevine a eu lieu le lundi 15 novembre 1875, en présence du Cardinal-Archevêque de Rennes, de NN. SS. les Evêques de Laval et du Mans et du R. P. abbé de Bellefontaine. Après l'Evangile, Monseigneur Freppel prononce un magnifique discours : il commence par appliquer à la restauration des Universités catholiques les textes du livre sacré relatifs à la reconstruction du Temple, au lendemain de la captivité de Babylone; il espère qu'un jour viendra où l'on pourra dire de l'œuvre nouvelle ce que le prophète Aggée annonçait du Temple nouveau : « *Magna erit gloria domus istius novissimæ plus quam primæ.* » Mais quelle est l'idée, quel est le but de notre œuvre; qu'est-ce qu'une Université catholique; que devra être en particulier l'Université d'Angers?

« L'antiquité païenne, répond Mgr Freppel, avait entrevu sans doute cette magnifique synthèse des sciences, mais à l'Eglise catholique seule il appartenait de la réaliser, parce que seule elle possède une doctrine assez puissante et assez sûre pour les ramener à l'unité et les fondre en un harmonieux accord. « *Fides quærens intellectum* » telle fut la pensée dominante du moyen-âge chrétien, telle fut la pensée féconde qui enfanta les premières Universités catholiques et donna au royaume de France ses plus pures lumières et ses plus belles gloires. »

Cette idée nous aspirons à la reprendre : nous la reprenons « mais avec l'intelligence des besoins et des conditions de notre époque pour

l'élargir et la développer, pour refaire la synthèse des sciences sur un plan plus vaste encore qu'au XIVe siècle, au XIIIe ou au XVIIe. L'unité dans l'universalité des sciences humaines, voilà, comme l'indique leur nom même le caractère essentiel de ces établissements scientifiques que la religion inspire et dirige; et ce problème, le plus élevé qui puisse s'offrir à l'esprit humain, les Universités catholiques sont merveilleusement aptes à le résoudre parce qu'elles possèdent avec *la vraie liberté l'unité de doctrine et l'intelligence des fins dernières de la science.* »

Après avoir développé ces grandes idées Mgr Freppel indique rapidement ce que devra être l'Université d'Angers : elle veut, dit-il, reprendre les glorieuses traditions de sa devancière; aussi commence-t-elle comme avait commencé l'antique *Studium* d'Angers par la création de la Faculté de droit : mais à côté ou au-dessus de l'idée du juste, représentée par la Faculté de droit, il y a l'idée du beau, de l'utile, du vrai, du bien; à l'exemple de nos pères nous reprendrons l'une après l'autre toutes les parties de ce vaste programme, comptant sur le dévouement des familles chrétiennes de nos diocèses, comptant surtout sur l'ardeur, sur l'énergie de ces jeunes hommes appelés à devenir les prémices de l'Université catholique d'Angers « Grand Dieu, s'est écrié en terminant Mgr Freppel, grand Dieu qui aimez à être appelé le Dieu des sciences, c'est de vous que nous attendons la protection et le succès; car nous ne sommes entre vos mains que des serviteurs inutiles : *servi inutiles sumus* : bénissez les fondements de cette cause qui n'a d'autre but que la gloire de votre nom et le bien des âmes, bénissez ces maîtres de la science qui, avant de monter dans leur chaires, ont voulu venir au pied des autels vous rendre l'hommage de leur foi; bénissez cette jeunesse studieuse qui appelle sur ses travaux les lumières de l'Esprit de sagesse et d'intelligence; bénissez ces généreux bienfaiteurs auxquels la foi a su inspirer de si nobles sacrifices; bénissez cette assistance d'élite dont les prières se joignent aux nôtres pour implorer notre secours; bénissez-nous par les mains de la Vierge Immaculée protectrice et patronne de notre Université renaissante; bénissez-nous tous pour le temps et pour l'éternité. Ainsi soit-il. »

Pie IX, dit l'*Etoile d'Angers*, a voulu être présent au milieu de nous en cette solennité de l'inauguration de l'Université catholique; au moment où Mgr d'Outremont terminait la messe du Saint-Esprit une dépêche expédiée de Rome par Mgr l'Evêque de Luçon arrivait

à la cathédrale; elle annonçait que Pie IX heureux d'apprendre l'inauguration solennelle de l'Université d'Angers la bénissait de grand cœur : puisse cette bénédiction du Père commun donner à la nouvelle Université vie longue et prospère.

UNIVERSITÉ DE PARIS.

La cérémonie solennelle d'inauguration a été remise au moment, d'ailleurs très-prochain, où l'ouverture des deux Facultés des lettres et des sciences permettra à l'œuvre catholique de prendre, elle aussi, en face de l'Université de l'État, le nom d'Université libre.

Les cours de Droit se sont ouverts le mercredi 17 novembre. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire en partie le discours prononcé par M. Perrat à l'ouverture de son cours :

« Messieurs, a dit M. Perrat, ce n'est pas sans émotion que j'ouvre ce premier cours dans l'Université catholique de Paris... Les lois sur l'enseignement touchent trop profondément à l'âme pour n'avoir pas une influence sur la vie et sur l'avenir d'un peuple... Nous sommes catholiques, ajoute-t il, et nous avons seuls, comme catholiques, la solution de tous ces grands problèmes que soulèvent la destinée humaine, et qui dominent l'enseignement du Droit. Nous nous posons donc en catholiques; non pas que nous voulions détruire, nous ne voulons que relever le niveau des études juridiques. » Ici, pour parler franchement, nous rencontrons, commenté d'ailleurs d'une façon presque irréprochable, un éloge de la vertu de tolérance par laquelle « il faut arriver à la conciliation », éloge sur lequel nous ne comptions guère : « dans les temps où nous vivons, nous croyons qu'un professeur catholique de Droit a d'autres vertus à prêcher que la vertu de tolérance par laquelle « on arrive à la conciliation. » Nous sommes d'ailleurs pleinement d'accord pour conclure avec M. Perrat. « C'est par des faits, c'est-à-dire par de fortes études et par le corollaire de leurs examens, qu'il vous faudra répondre aux paroles : Nous vous demanderons beaucoup à vous les travailleurs de la première heure, et vous nous demandez beaucoup parce que vous comprendrez votre mission.

Que Dieu garde l'Université catholique de Paris.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LYON.

La cérémonie d'inauguration, attristée par le veuvage de l'Église de Lyon n'a pas eu toute la solennité promise : la messe du Saint-Esprit à laquelle s'étaient fait un bonheur d'assister toutes les notabilités catholiques de la ville, a été chantée à neuf heures dans l'église d'Ainay, par M. l'abbé Pagnon, vicaire capitulaire, à dix heures et demie, a eu lieu l'ouverture du cours.

M. l'abbé Gouthe-Soulard communique d'abord la résolution arrêtée par NN. SS. les Évêques dans leur dernière réunion, puis il cède la parole à M. Brac de la Perrière, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à Lyon, nommé doyen de la Faculté catholique de Droit. L'usage exigeait sans-doute que M. le doyen consacrât ses premières paroles à M. le Ministre de l'Instruction publique : est-ce par ironie que le doyen de la Faculté catholique exalte l'esprit de justice et la haute impartialité de M. Wallon, en face de la création de la nouvelle Faculté d'État à Lyon ? Il continue : « Après les luttes parlementaires, sont venus les dénigrements d'une partie de la presse, les noirs projets de certains politiques et les paroles regrettables de quelques hommes *de savoir* auxquels *on doit beaucoup pardonner*, EN RAISON *de ce qu'ils ont beaucoup étudié!* » M. Brac de la Perrière affirme son désir de voir des liens de mutuelle sympathie s'établir entre la Faculté catholique et la Faculté d'État que l'impartial Ministre de l'Instruction publique crée à Lyon : espérons que l'avenir ne viendra pas démentir ces charitables espoirs. Sans prétendre ici analyser ce discours conciliant, nous tenons à en citer un passage essentiel, l'affirmation de la vérité catholique, sur laquelle repose la fondation nouvelle. « Ce qui inspirera ces Facultés, dit M. le doyen, ce qui leur communiquera une vie spéciale, c'est leur foi en Dieu comme institution et leur filiale soumission à l'Église catholique, apostolique et romaine. Pour cela, fondateurs, professeurs et élèves ne font qu'un, ils seront au moins unanimes pour ne point s'égarer dans les sentiers obscurs et périlleux de la politique humaine. » Plaise au ciel que cette unité catholique demeure toujours selon le désir si noblement exprimé de M. le doyen, le lien immuable de l'enseignement dans les Universités nouvelles. Terminant en rappelant le solennel hommage rendu par un des membres de la Faculté

au saint et ardent champion des intérêts catholiques à Lyon, M. le doyen, qui a quitté cette terre à la veille du jour où il aurait pu jouir des premiers fruits de ses efforts.

TOULOUSE.

NN. SS. les Évêques continuent à se réunir et à s'entendre. Mais la future Université reste encore à l'état de projet.

AVIGNON.

Les Évêques de la province concertent leurs efforts, ils ont eu une première réunion : espérons que bientôt la ville des Papes possédera une Université catholique; en attendant, des cours libres viennent de s'ouvrir à Nimes. L'excellent journal de Marseille, le *Citoyen*, annonçait en ces termes leur organisation :

« Une *Œuvre des Conférences catholiques* vient de se fonder à Nimes. Elle est placée sous le patronage et la direction d'un *Comité de l'Enseignement supérieur libre*, composé de 15 membres : tous les Supérieurs des établissements diocésains, trois conseillers à la Cour, le Supérieur des Frères de la doctrine chrétienne, un avocat, un avoué près la Cour d'appel, deux professeurs et le président du Conseil particulier des Conférences de Saint-Vincent de Paul. Trois administrateurs-fondateurs sont à la tête de ce Comité et de l'Œuvre des Conférences.

« Nous saluons avec bonheur la généreuse initiative qui vient d'être prise dans la bonne ville de Nimes. Il n'y a encore là ni Université, ni même Faculté libre. Mais il y a un essor imprimé, un élan vers l'avenir, que les catholiques ne sauraient trop encourager : l'intérêt de la foi qu'ils professent semble leur en faire un devoir.

« Nous nous empressons d'annoncer l'ouverture de ces conférences, conformément au texte qui vient de nous être communiqué.

Œuvre des Conférences catholiques.

« Les cours s'ouvriront le 16 novembre prochain, à 8 heures très-précises du soir, dans la Maison de l'Assomption, et auront lieu à la même heure, aux jours ci-après désignés :

« Mardi. — Conférence de M. l'abbé Paradan, sur la *Chimie et ses applications industrielles.*

« Mercredi. — Conférence de M. Saguinède, docteur en droit, sur les *Rapports contractuels des époux*, ou de M. Bouet sur la *Protection que nos lois actuelles accordent aux mineurs.* (Les deux conférences alterneront.)

« Jeudi. — Conférence du R. P. Edmond-Marie Bouvy, sur les *Poètes de l'Église d'Orient jusqu'à Photius.*

« Vendredi. — Conférence du T.-R. P. d'Alzon, sur l'*Histoire ecclésiastique.*

« On sera admis à suivre les cours sur la présentation d'une carte d'inscription.

« Pour les demandes d'inscription, un registre sera ouvert du 2 au 16 novembre; on est prié de s'adresser à M. Allemand, rue de Chaffoy, 8, de 10 heures et demie à 2 heures. »

Quelques jours après nous lisions dans le même journal :

« Mardi dernier, 16 novembre, a eu lieu l'inauguration des *Conférences* fondées par le *Comité de l'enseignement supérieur catholique* de Nimes. La séance a été ouverte par l'un des trois administrateurs du comité. Après avoir exposé, en quelques mots, le but de *l'Œuvre des conférences catholiques*, il a cédé la parole à M. l'abbé Paradan, professeur à l'Assomption, chargé de la conférence scientifique. On sait que le sujet choisi pour cette année est la chimie, en y comprenant ses applications les plus utiles.

« Cette première leçon, ordinairement si aride, par cela même qu'on s'y trouve en présence des définitions et des principes, a été du plus grand intérêt pour tous les auditeurs dont elle a constamment fixé l'attention. Sans s'écarter de son sujet, le conférencier a su rattacher la chimie à des sciences d'un ordre supérieur. Le problème de la constitution intime des corps, problème éminemment philosophique et des plus ardus, peut recevoir quelques lumières des faits chimiques et des lois qui les coordonnent. La chimie a donc des services à offrir à la philosophie.

« L'allotropie d'une part, et d'autre part la dilatation et la contraction des corps, que certaines expériences nous montrent comme pouvant être, l'une et l'autre, indéfinies, ont attiré le conférencier sur l'arrangement moléculaire des corps et sur l'influence énorme de cet

arrangement, qui va quelquefois jusqu'à changer du tout au tout leurs propriétés.

« Quelques expériences, que le conférencier se propose de faire en plus grand nombre dans les leçons subséquentes, ajoutaient encore à l'intérêt de cette première leçon.

« Hier, mercredi, M. Sanguinède, docteur en droit, ouvrait la série de ses conférences *sur les rapports contractuels des époux*. Je regrette qu'un auditeur, plus compétent que votre correspondant ordinaire, ne vous ait point rendu compte de cette brillante leçon. Après avoir reconnu, dans une lumineuse introduction, l'origine divine et le caractère divin du mariage, contrat religieux chez tous les peuples, élevé par Jésus-Christ à la hauteur surnaturelle d'un sacrement, le conférencier a tracé, à grandes lignes, les principales divisions de son cours.

« Le succès de ces deux premières conférences nous paraît devoir assurer le succès de toutes les autres.

« L'auditoire était très-nombreux, quoique composé exclusivement d'auditeurs *inscrits*. La présentation de la carte d'admission est obligatoire. »

Que d'efforts, que de travaux en quelques mois! Bénissons-en NN. SS. les Evêques; bénissons-en les catholiques zélés, mais ne croyons pas l'Œuvre définitivement fondée. La victoire de l'ennemi dans l'assemblée, les chances des futures élections peuvent tout compromettre si nous ne sommes pas énergiques dans nos efforts, intimement unis dans notre conduite, inébranlables dans nos légitimes revendications.

PROFESSION DE FOI DE PIE IV.

On a dû remarquer qu'à l'ouverture de l'Université d'Angers tous les professeurs ont prononcé la profession de foi de Pie IV. Nous ne donnons pas ici le texte de cette profession de foi, que nos lecteurs connaissent et que tous les maîtres chrétiens ont l'habitude de réciter, au commencement de l'année scolaire, soit en Italie, soit en Espagne, soit dans les autres pays où se conservent les traditions catholiques, mais nous tenons à rappeler, avec le journal *la Croix*, les circonstances où cette affirmation explicite de la vérité est exigée par le Saint-Siége.

La profession de foi de Pie IV, qui résume toutes les décisions

dogmatiques du concile de Trente, fut notifiée au monde catholique par une bulle du 9 décembre 1564.

Elle doit être émise :

1° Par tous les promus à un bénéfice curial, devant l'Evêque ou son Vicaire-général, dans les deux mois à partir de la prise de possession (*Conc. Trid.* Sess. xxiv, c. 12);

2° Pareillement dans l'espace de deux mois, devant l'Évêque et le Chapitre, par les ecclésiastiques nommés à un canonicat ou à une dignité dans l'église cathédrale (*Id.*, *ibid.*);

3° Par ceux qui sont élevés à l'Episcopat, dans le premier concile provincial (*Id.*, Sess. xxv, c. 2). — Maintenant que ce concile se tient rarement, la profession de foi se fait généralement entre les mains du Nonce Apostolique;

4° Par les promus à une prélature dans un monastère, un couvent, une maison religieuse (Pius IV, const. *Injunctum*);

5° Au commencement de chaque année, par les maîtres enseignant dans une école publique les arts libéraux (*Conc. Trid.*, Sess. xxv, c. 2);

6° Par ceux qui prennent leurs degrés dans une académie (Pius IV, const. *Sacrosancta*).

L'omission de cette formalité prive les curés, dignitaires et chanoines de leurs émoluments (*Conc. Trid.*, Sess xxiv, c. 12).



CHRONIQUE.

Les Prophéties. — On propose d'inscrire au frontispice des Universités catholiques la promesse qui se vérifie si solennellement en ce moment : *Portæ inferi non prævalebunt adversus eam.*

Mais il y a d'autres maisons qui s'ouvrent et qui auraient besoin d'un titre à mettre sur la porte, ce sont les facultés de l'Etat opposées à chaque Université catholique; il faut que nous nous en occupions car dans l'Université on n'étudie guère les prophéties.

Voici en ce temps de Noël les paroles qui nous paraissent convenir, nous les trouvons dans l'*Apocalypse de saint Jean* (ouvrage non classique) ; il s'agit de ce dragon roux qui n'a pas la fortune d'être étudié autant que Carybde et Scylla, mais qui ouvre une gueule formidable pour dévorer l'enfant de la Vierge Marie : *draco stetit ante mulierem, quæ erat paritura ; ut... filium ejus devoraret.*

Une Confession. — L'Université déclare qu'elle ne se confesse ni à Pâques ni à Noël, mais on se charge de la confesser à l'étranger.

Voici en effet, ce « qu'un des premiers personnages de l'Université catholique de Louvain disait à un prêtre du midi de la France, de qui nous tenons le propos : Sur les mille deux cents étudiants que nous avons en ce moment, j'oserais affirmer, comme si j'étais leur confesseur, que plus de huit cents sont *parfaitement conservés.* Les autres vont se corrompre à la capitale. Voilà quel peut être le résultat de la discipline des Universités catholiques. »

Alors on pourrait peut-être au lieu du texte ci-dessus mettre au frontispice *Janua cœli* et abandonner le *Portæ inferi.*

Les inscriptions de la Faculté catholique de droit de Paris. — Malgré les retards inévitables apportés à l'ouverture des cours de l'Université catholique de Paris, les élèves de droit, inscrits aux Carmes, ont déjà dépassé le chiffre de cent. Cet empressement, dans des circonstances aussi difficiles, est du meilleur augure ; il doit encourager les timides et faire tomber leurs hésitations.

Un don à Mgr l'Evêque d'Angers. — M. de la Rochefoucauld-Bisaccia a mis à la disposition de Mgr l'évêque d'Angers la somme de 1,200,000 francs pour la fondation d'un hôpital et d'une Faculté de médecine.

Un beau feu de joie. — Un prélat visitait pour la première fois, depuis son sacre, sa ville natale. Le jour de son arrivée — c'était l'hiver — un grand feu de joie était préparé sur la place et l'Evêque fut prié d'aller l'allumer. Il s'y rendit avec un nombreux cortége. Quand le maire lui présenta la torche d'honneur, l'Evêque lui dit : « Combien de fagots avez-vous mis là? » — « Deux cents » — répondit le magistrat. — « Eh bien, reprit l'Evêque, il y a dans la ville cent ménages pauvres : il faut leur distribuer ces fagots. De cette manière au lieu d'un seul feu de joie, nous en aurons cent.

Le conseil fut suivi et loué de tout le monde.

Voici un bien bel exemple pour l'Université. — Chaque année le ministère dans lequel on l'a fait naître lui offre, comme un splendide feu de joie, bien plus de deux cents pauvres boursiers destinés à être consumés en son honneur et à son profit.

Les parents de ces boursiers aimeraient bien les avoir à leur foyer ou dans le feu de leur choix. Du tout, on les apporte liés sur la place de l'instruction publique, et le grand maître arrive avec la torche d'honneur .. ils seront torchés par le gouvernement.

Mais vienne dans un grand maître quelque chose d'une âme d'Evêque et il dira : Il y a dans la France deux cents colléges pauvres qui n'ont point les revenus du budget, ni des fondations, tout a été pris à l'Eglise il faut leur distribuer ces boursiers et au lieu du feu de joie de l'Université il y en aura deux cents. »

Et aussitôt ces fagots vivants feront une ronde de joie et se rendront au collége de leur choix.

Ceci serait loué de tout le monde.



ENSEIGNEMENT CLASSIQUE.

PHILOSOPHIE.

Plan de la dissertation proposée *SUR L'OPTIMISME.*

(Voir le N° de Décembre 1875, t. X, pag. 178.)

Le monde actuel est-il *le meilleur des mondes possibles?* — C'est là une question qui a été agitée parmi les philosophes et les théologiens. On lui a donné le nom d'*Optimisme.*

Leibnitz et Malebranche, et quelques autres philosophes à leur suite, ont cru pouvoir résoudre cette question par l'affirmative. — D'après Leibnitz, il en est de la volonté divine comme de la volonté humaine : elle suit toujours les plus puissants motifs. Par son Omniscience, Dieu connaît parfaitement tous les mondes possibles ; et il a choisi, pour le créer, le monde en faveur duquel militaient les motifs les plus élevés. Le monde actuel est donc le meilleur : autrement Dieu ne l'aurait ni choisi, ni créé. — Selon Malebranche, Dieu a contemplé l'infinité des mondes possibles renfermés dans le trésor de sa sagesse, et sa puissance créatrice a donné la préférence au monde qui pouvait être créé, conservé et gouverné par les voies les plus simples, donc les plus parfaites. Ce choix a été dicté à Dieu par la nécessité de sa nature, qui est infiniment simple et ne peut rien faire qu'à l'image de sa simplicité. — Dieu, ont ajouté d'autres philosophes, ne serait pas la bonté infinie, s'il n'avait pas voulu créer le monde qu'il connaissait le meilleur et qu'il pouvait créer.

L'Optimisme, ainsi présenté, a soulevé du côté des théologiens les plus sérieuses objections. — Est-il permis de soutenir un système qui, somme toute, pose des bornes à la puissance de Dieu, en l'affirmant incapable de créer un monde meilleur que le monde actuel? De plus, ce système nie la Liberté divine dans l'œuvre de la Création : il la soumet à une nécessité inéluctable, puisqu'il prétend que Dieu est tenu, de par sa nature, à suivre les motifs les plus graves et les voies les moins compliquées. D'ailleurs, pour être le meilleur possible, ce monde devrait être bon d'une bonté absolue, parfait d'une perfection sans limite ; il de-

vrait être immense, éternel, Dieu, en un mot. Voilà le Panthéisme. Enfin, les Optimistes confondent Dieu avec l'homme, dont il diffère infiniment. Dieu, être de soi, être premier et de toutes parts indépendant, agit-il, comme l'homme, d'après ou avec des motifs? Ce qui est bon précède-t-il sa Volonté et influe-t-il sur elle? N'est-ce pas cette Volonté même qui donne aux choses, en les voulant, tout le bien qu'elles contiennent? Il est donc absurde de dire que Dieu a considéré dans son Omniscience tous les mondes possibles, et a choisi le plus parfait. Les mondes, non choisis et non créés, d'où tirent-ils leur possibilité, où puisent-ils le bien qu'ils renferment, si Dieu ne les a pas voulus? Il n'y a point d'autre principe du Bon que la Volonté divine. Et si le Vouloir de Dieu est la Cause première unique de tout le bien qui existe en dehors du Créateur, il n'y a rien de bon que ce que Dieu veut.

Ces objections sont irréfutables, et il n'est évidemment pas permis d'être optimiste à la manière de Leibnitz et de Malebranche, et en vertu de leurs principes. Mais on peut l'être dans un autre sens que la Théologie ne saurait repousser, parce qu'il se base sur les principes métaphysiques eux-mêmes au moyen desquels la Théologie a réfuté victorieusement l'optimisme de Leibnitz et de ses adhérents.

Voici donc le point essentiel auquel n'ont pas pris garde les philosophes qui, partant de l'infinie Bonté de Dieu, en ont inféré la nécessité pour lui de vouloir et de créer ce qu'il savait le meilleur. Ils se sont laissé égarer par une fausse notion de la Science et de la Volonté divines. Ils ont ignoré ou ils ont oublié les deux principes suivants : *Dieu ne sait pas les choses, parce qu'elles sont; elles sont, parce qu'il les sait.* Autrement sa Science ne serait pas infiniment indépendante. Quant à sa Volonté, et pour la même raison, *Dieu ne veut pas les choses, parce qu'elles sont bonnes; les choses sont bonnes, parce qu'il les veut.*

De là il résulte que, si ce monde a été créé, c'est que Dieu l'a su et voulu; s'il l'a voulu, il est, à ce titre, bon, parfait, excellent, *optimus*. *Vidit Deus cuncta quæ fecerat, et erant* VALDE BONA.

Or, les autres mondes possibles n'ont pas été créés, ils ne sont pas. Par cela même, ils n'ont pas été voulus de Dieu. En conséquence, on n'a pas le droit, non-seulement de les appeler meilleurs que le monde actuel, mais même de les appeler bons. On n'a pas le droit de les appeler meilleurs : comment comparer ce qui n'est pas avec ce qui est? On n'a pas le droit de les appeler bons, puisque Dieu ne les a pas voulus.

Donc, le monde où nous vivons, seul voulu, seul créé de Dieu, est le seul bon, le seul excellent, *optimus*.

RHÉTORIQUE.

Discours latin.

SUJET.

Ludovicus nonus nonnullis Galliæ optimatibus respondet, qui suadebant ne bellum, adversus populum a quo Hierosolyma servitio premebatur, longinquum, derelicto proprio regno, susciperet.

Anno millesimo ducentesimo quadragesimo quarto, rex Galliæ Ludovicus nonus, gravissimo morbo laborans et tantumnon absumptus, voverat se bellum suscepturum quo Palæstinam liberaret, si quasi e mortuis resurgeret ac convalesceret. Quum vero audivit Turcas, quos Ægypti princeps, Malek-el-Saleb nomine, mercede conduxerat, in cujus potestatem millesimo ducentesimo tricesimo nono Hierosolyma anno venerat, Palæstinam vastavisse, Christianos atrocius vexavisse, et Urbem Sanctam pæne exscidisse, voti memor, simul ratus nullam majorem debitum solvendi opportunitatem præsto unquam futuram, statuit arma cum cruce attollere, et loca Christi nece insignita liberare. Nonnulli autem e Galliæ primoribus, publicæ utilitatis specie, re vera propriorum commodorum studiosiores, regem admonebant, alii ut efficiendi consilii tempus promoveret, alii ut illud omnino omitteret, et sententias suas his potissimum argumentis confirmabant, scilicet :

1° Timendum esse ne pessima interius mala in ipsa Gallia, absente rege, ingruant;

2° Hostes etiam exterius assurgere posse;

3° Fieri posse etiam ut rex ipse pereat aut armorum vi aut morborum iniquitate absumptus;

4° Quod si Gallorum exercitus cladem acciperet, pessima Galliæ pericula aut incommoda esse secutura;

5° Denique regis esse ut regni utilitatibus, ceteris rebus posthabitis, invigilet.

Quibus quidem respondens Ludovicus, eorum argumenta singula diluet, et sapientibus necnon mordacibus verbis confirmabit cur se regem simul ac Christianum oporteat, voti memorem, susceptam expeditionem peragere.

Narration française.

MATIÈRE.

Légende du Palmier. (1)

La Sainte-Famille est en Egypte, au milieu d'un désert. L'ombre d'un palmier la protége contre les ardeurs du soleil. — La Vierge désire avoir un fruit de l'arbre. — L'Enfant Jésus fait un signe et le palmier incline sa cime, et attend, pour se relever, que la Vierge ait cueilli le fruit. — Jésus ordonne qu'une branche de ce palmier soit transportée par les anges et plantée au ciel. — Et on dira à ceux qui auront vaincu dans un combat : Vous avez atteint la palme de la victoire.

Un ange apparait sur le palmier et emporte au ciel une de ses branches.

Version grecque.

Socrate boit la cigüe.

Ὁ Κρίτων ακούσας ἔνευσε τῷ παιδὶ πλησίον ἑστῶτι. Καὶ ὁ παῖς ἐξελθὼν, καὶ συχνὸν χρόνον διατρίψας, ἧκεν ἄγων τὸν μέλλοντα δώσειν τὸ φάρμακον, ἐν κύλικι φέροντα τετριμμένον. Ἰδὼν δὲ ὁ Σωκράτης τὸν ἄνθρωπον · « Εἶεν, ἔφη, ὦ βέλτιστε (σὺ γὰρ τούτων ἐπιστήμων), τί χρὴ ποιεῖν ; » — « Οὐδὲν ἄλλο, ἔφη, ἢ πιόντα περιιέναι, ἕως ἄν σοι βάρος ἐν τοῖς σκέλεσι γένηται, ἔπειτα κατακεῖσθαι · καὶ οὕτως αὐτὸ ποιήσει. » Καὶ ἅμα ὤρεξε τὴν κύλικα τῷ Σωκράτει. Καὶ ὃς λαβὼν, καὶ μάλα ἵλεως, οὐδὲν τρέσας, οὐδὲ διαφθείρας οὔτε τοῦ χρώματος οὔτε τοῦ προσώπου, ἀλλ', ὥσπερ εἰώθει, ταυρηδὸν ὑποβλέψας πρὸς τὸν ἄνθρωπον · « Τί λέγεις, ἔφη, περὶ τοῦδε τοῦ πώματος, πρὸς τὸ ἀποσπεῖσαί τινι ; ἔξεστιν, ἢ οὔ ; » — « Τοσοῦτον, ἔφη, ὦ Σώκρατες, τρίβομεν, ὅσον οἰόμεθα μέτριον εἶναι πιεῖν. » — « Μανθάνω, ἦ δ' ὅς · ἀλλ' εὔχεσθαί γέ που τοῖς θεοῖς ἔξεστι τε καὶ χρὴ τὴν μετοίκησιν τὴν ἐνθένδε ἐκεῖσε εὐτυχῆ γενέσθαι · ἃ δὴ καὶ ἐγὼ εὔχομαί τε, καὶ γένοιτο ταύτῃ. » Καὶ ἅμα εἰπὼν ταῦτα, ἐπισχόμενος, καὶ μάλα εὐχερῶς καὶ εὐκόλως ἐξέπιε.

PLAT., *Phæd.*, LXVI.

(1) Cette légende, empruntée à Vincent de Beauvais (*Miroir historial*, VII, 94), a déjà été donnée, comme matière de vers latins, à la page 180 du tome VIII (Nº 44, décembre 1874).

Thème grec.

TEXTE.

1° EN FRANÇAIS.

Tous ces scélérats, tous ces impies, dont tu te reconnais toi-même le chef, ces hommes que les lois ont bannis, sont réellement exilés, quand même ils n'auraient pas quitté le sol de la patrie. Et toi, que toutes les lois condamnent d'une voix unanime, tu ne serais pas exilé? N'appelle-t-on pas ennemi public le citoyen qui a été trouvé armé? Ton poignard a été saisi vis-à-vis du Sénat; le meurtrier d'un seul homme? Tu as fait de nombreuses victimes; l'incendiaire des édifices publics? Les torches allumées par ta main ont consumé les autels des nymphes; l'envahisseur du temple des dieux? Tu as établi ton camp jusque dans le Forum.

2° EN LATIN.

Omnes scelerati, atque impii, quorum tu te ducem esse profiteris, quos leges exsilio affici volunt, exsules sunt, etiam si solum non mutarunt. An quum omnes leges te exsulem esse jubeant, non eris tu exsul? Non appellatur inimicus qui cum telo fuerit? Ante senatum tua sica deprehensa est. Qui hominem occiderit? Tu plurimos occidisti. Qui incendium fecerit? Ædes nympharum manu tua deflagrarunt. Qui templa deorum occupaverit? In foro etiam castra posuisti.

CIC., *Parad.*, IV.

SECONDE.

Vers latins.

SUJET.

Le Lis et la Rose.

Traduire, en distiques ou en strophes lyriques, la pièce de William Cowper, dont le texte a été donné dans le numéro d'octobre 1875 (t. IX, p. 559), et dont on trouvera plus loin, dans le présent numéro, la traduction française.

Vers latins.

MATIÈRE.

Les patineurs.

Horret hiems, cursumque amnium frenat; ubi nuper natabant pueri, concreta glacie planities jacet. Ludi et juventæ mutantur; ferrea lamina soleis annectitur, et pedes circum loris alligatur; tum quisque iter sibi per glaciem lubricam tentat, et innumeris arat æquor erroribus.

Vaga turba mille cursus legit, relegitque; urgent alios alii; quisque suum tamen iter describit, et liber ab aliis fertur in æquore.

Ille pedem in unum pronus pendet; nunc rectus, pedibus junctis, citus volat.

Alter timidior, sæpe labat glaciem tentans : quid faciat? Servabitne locum an audax erumpet? Dum male certus hæsitat, fallit eum glacies, pes oberrat, et toto corpore concidit; afflictum humi et resurgere conantem irrident quotquot prætereunt, nec ulli triste prodest comitis exemplum.

TROISIÈME.

Version latine.

TEXTE.

Reproches de S. Augustin à ses élèves.

Itane agitis? Nonne vos movet quibus vitiorum molibus atque imperitiæ tenebris premamur et cooperiamur? Hæccine est illa paulo ante vestra, de qua ineptus lætabar, attentio et in Deum veritatemque surrectio? O si videretis, vel tam lippientibus oculis quam ego, in quibus periculis jaceamus, cujus morbi dementiam risus iste indicet! O si videretis quam cito, quam statim, quantoque productius eum verteretis in fletus! Miseri, nescitis ubi sumus? Demersos quidem esse animos omnium stultorum indoctorumque commune est, sed non uno atque eodem modo demersis opem sapientia et manum porrigit. Alii sunt qui sursum vocantur, alii qui in profundum laxantur. Nolite, obsecro vos, geminare mihi miserias; satis mihi sint vulnera, quæ, ut sanentur, pene quotidianis fletibus Deum rogans, indigniorem tamen esse me qui tam cito saner quam volo sæpe memetipse convinco. Nolite, obsecro, si quid mihi amoris, si quid necessitudinis debetis, si intelli-

gitis quantum vos diligam, quanti faciam, quantum me cura exagitet morum vestrorum, si dignus sum quem non negligatis; si denique, Deo teste, non mentior, nihil me plus mihi optare quam vobis, rependite mihi beneficium. Et si me magistrum libenter vocatis, reddite mihi mercedum : *boni estote* !

S. Aug., *de Ordin.*, I, 10.

LANGUES VIVANTES.

BACCALAURÉAT ÈS-LETTRES.

Version allemande.

TEXTE.

Naturformen der Dichtung.

Es gibt nur drei echte Naturformen der Poesie ; die Klar erzæhlende, die enthusiastisch aufgeregt, und die persœnlich handelnde : Epos, Lyrik und Drama. — Diese drei Dichtungsweisen kœpen zusammen oder abgesondert werken. In dem kleinsten Gedicht findet man sie oft beisammen und sie bringen eben durch diese Vereinigung im engsten Raume das herrlichste Gedicht. Wie wir an den schætzenswerthesten Balladen aller Vœlker deutlich gewahr werden. Im alten griechischen Trauerspiel sehen wir sie gleichfalls alle drei verbunden, und es ist in einer gewissen Zeitfolge sondern sie sich. So lange der Chor die Hauptperson spielt, zeigt sich Lyrik oben an; wie der Chor mehr Zushauer wird, treten die andern hervor ; und zuletzt wie die Handlung sich persœnlich und hæuslich zusammenzieht findet man den Chor unbequem und læstig. Im franzœsischen Trauerspiel ist die Exposition episch die Mitte dramatisch und den fuenften Act der leidenschaf lich und enthusiastisch auslæuft, kann man Lyrik nennen.

Schiller.

Version anglaise.

TRADUCTION.

(Voir le texte dans le N° d'octobre 1875, t. IX, p. 559).

(Pour bien apprécier la charmante allégorie de ce petit poème, il est besoin de se rappeler que le poète anglais donne le genre féminin au lys et à la rose. — E. T.)

Le Lis et la Rose.

Il faut que la nymphe perde son amie, — si elle excite plus d'admiration; — mais quand donc finiront ces luttes violentes, — si les fleurs elles-mêmes ne s'entendent plus ?

Sur la scène paisible d'un jardin, — apparurent deux aimables rivales : — le Lis et la Rose, — aspirant toutes deux à la couronne.

La Rose, toute rouge de colère, — enflée d'orgueil, pleine de dédain, — rappelle les pages de maint poète — pour prouver son droit au diadème.

La taille élevée du Lis annonce la majesté — de la belle fleur royale; — elle paraît désignée pour être, dans la main de Flore, — le sceptre de sa puissance.

Ces querelles intestines, ces débats, — la déesse par hasard les entendit; — elle vole, avant qu'il soit trop tard, — sauver la gloire de ses jardins.

A vous, dit-elle, appartient la plus belle couleur, — et à vous le por le plus majestueux; — et, jusqu'à ce qu'une troisième vous surpasse. — soyez l'une et l'autre regardées comme des reines !

X...

QUESTIONS ÉTYMOLOGIQUES.

(Voir le texte de la question dans le N° de Décembre 1875, t. X, p. 194.)

Voici la réponse qu'y a faite M. Eman Martin, dans son intéressant journal intitulé *le Courrier de Vaugelas* (6ᵉ année, N° 2) :

Quelque singulier que cela puisse vous paraître, ce n'en est pas moins un fait, et un fait dont on peut facilement rendre compte.

L'adverbe latin *unde*, d'où, devint d'abord *unt*, *ont*, *ond* en langue d'oïl, comme il était devenu en italien et en portugais *onde*, en valaque *unde*, en espagnol *ond*, et en langue d'oc *ont* :

En l'abbéie ot un porter;
Ovrir suleit l'us del muster,
Defors par *unt* la gent veneient.

(Marie de France, t. I, p. 150.)

Vous saves bien che retenu
Aves longtems nostre treu;
Ond, se sour vous avons coru,
Droit ocheison e reison fu.

(Cité par Chevallet, III, p. 168.)

Plus tard, on joignit la préposition *de* à *unt*, *ont*, *ond*; ce qui forma *d'unt*, *d'ond*, *d'ont*, ou bien, en un seul mot, *dunt*, *dond*, *dont*, adverbe qui fut usité jusque vers le XVIIe siècle, dans le sens de *d'où*, comme le montrent ces exemples :

Dont venez-vous si seule parmi ce gaut feuillu.

(*Berte*, LI.)

David reparlad al bachelier ki la nuvele portad, si enquist *dunt* il fust.

(*Livre des Rois*, p. 121.)

Et n'has-tu pas ton franc arbitre
Pour sortir *d'ond* tu es entré?

(Marot, I, 204.)

Le mont Aventin
Dont il l'aurait vu faire une horrible descente.

(Corneille, *Nic.* V, 2.)

Rentre dans le néant *dont* je t'ai fait sortir.

(Racine, *Baj.* II, I.)

Mais *unde* avait un autre emploi en latin; il se disait pour *de qui*, *duquel*, *desquels*, *par lequel*, *avec qui*, *au moyen de quoi*; ce dont voici des preuves empruntées à Quicherat :

Unde te audisse dicis (Cic.) — (Celui *de qui* tu prétends le tenir).
E prædonibus, *unde* emerat (Ter.) — (D'après les pirates *de qui* il l'avait acheté).
Hereditas, *unde* ne nummum quidem attigisset (Cic.) — (Héritage *dont* il n'aurait pas touché un sou).
Unde jus stabat, ei victoriam dedit (Liv.) — (A celui du côté *de qui* était la justice, il a donné la victoire).
Ingenium, *unde* longum absum (Cic.) — Le talent *dont* je suis loin).

Il en est résulté que l'adverbe composé français *dont*, équivalent du latin *unde*, s'employa également dans le sens de *de qui*, *duquel*, *par lesquels*, etc., et cela, aussi bien pour les personnes que pour les choses, comme le montrent d'ailleurs ces exemples remontant à l'origine de la langue :

Le blanc haubert *dunt* la maille est menue.

(*Ch. de Roland*, CII.)

E mi desconfort greignor
Dont je morrai sans retor.

(*Couci*, I.)

Il fait creuser souz terre à pic et à martel
A ses engignéors, *dont* out pris maint chastel.

(*Ch. des Saxons*, IX.)

Ainz chaï morz de mort soubite,
Dont Diex nos gart par la merite
De sa très douce sade Mère.

(Barbazan, I, p. 292.)

Or, l'emploi de *dont* pour *d'où*, autrefois si fort en usage, comme je le faisais remarquer tout à l'heure, finit par se perdre complétement, surtout quand Vaugelas se fut déclaré contre lui; et il ne nous est plus resté que *dont* s'employant pour *duquel, de laquelle, desquels, desquelles*, et rangé, à raison de cet emploi, dans la classe des pronoms relatifs.

NOUVELLES RÉCRÉATIONS LITTÉRAIRES.

42. *Fert*, AGITAT, DAMNAT *Christus*, DÆMON, PHARISÆUS.

—UU | —UU | — | —UU | —UU | —
— — | — — | | | |

Vous voyez que, dans ce vers hexamètre, le sujet de *fert* est *Christus*, le sujet de *agitat* est *Dæmon* et le sujet de *Pharisæus* est *damnat*.

Ajoutez un vers pentamètre tel que les trois premiers mots soien trois compléments direct srespectifs de *fert, agitat* et *damnat*, et les trois derniers mots trois compléments *de manière*, ou *de circonstance* des mêmes verbes.

43. — — | — — | — — | — — | | —
—UU | —UU | —UU | —UU | —UU | —U

Quærit AMAT PATITUR *Otia* LUCRA JUGUM.

Faites le premier vers de ce distique, en donnant des sujets aux trois verbes *quærit, amat, patitur*, qui ont respectivement pour régime direct *otia, lucra, jugum*. — En d'autres termes, répondez, par un hexamètre qui puisse précéder ce pentamètre, à ces trois questions successives *Quis quærit otia? Quis amat lucra? Quis patitur jugum?* Il vous faudra faire suivre chaque *nom* d'une *épithète*.

IMPRIMATUR :
Nemausi, die 1a decembris 1875.
E. D'ALZON, *vic. gen.*

Le Gérant,
E. TROTMAN.

Bourges, imp. de E. Pigelet, rueJoyeuse, 15.



ALBUM MALGACHE. — Coiffure de Betsiléos.